



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 164 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Budget de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	8
C. Coopération avec les missions de la région	14
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
F. Centre de services régional d'Entebbe	64
II. Ressources financières	72
A. Vue d'ensemble	72
B. Contributions non budgétisées	73
C. Gains d'efficacité	73
D. Taux de vacance de postes	73
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	74
F. Formation	75



G.	Désarmement, démobilisation et réintégration	76
H.	Détection de mines et déminage	77
I.	Projets à effet rapide	78
J.	Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières	79
III.	Analyse des écarts	80
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	84
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	85
A.	Assemblée générale	85
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	86
Annexes		
I.	Définitions	90
II.	Organigrammes	92
Carte	98

Résumé

Le présent rapport contient le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), d'un montant de 1 244 690 000 dollars, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le personnel en tenue de l'Opération sera redéployé et son effectif réduit au cours d'une période de 12 à 18 mois qui a débuté en août 2012. En 2014/15, la MINUAD s'acquittera de son mandat avec un effectif autorisé de 16 200 militaires (dont 260 observateurs militaires et 15 940 membres des contingents), 2 310 membres de la Police des Nations Unies et 2 380 membres des unités de police constituées. La MINUAD continuera d'adapter sa composante civile selon qu'il conviendra, et appliquera les recommandations de l'étude du personnel civil, ce qui se traduira par une réduction nette de 251 postes et emplois de temporaires (3 P-4, 17 P-3, 11 P-2, 34 SM, 6 AN, 72 GN et 108 VNU), la transformation de 45 postes d'agent recruté sur le plan international [dont 3 postes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)] et de 72 postes de Volontaire des Nations Unies en emplois de temporaire recruté sur le plan national, et le déclassement de 2 postes P-4 en postes d'agent du Service mobile.

Au cours de l'exercice budgétaire, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses capacités, sur les priorités suivantes : a) contribuer à la protection des civils au Darfour; b) faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire; c) appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris celle du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU; d) faciliter les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes spécialisés en faveur du relèvement et de la reconstruction au Darfour, notamment en garantissant la sécurité dans la zone; et e) promouvoir les droits de l'homme, renforcer la gouvernance, soutenir les initiatives locales de règlement des conflits et de réconciliation et renforcer l'état de droit.

Les ressources prévues permettront de financer le déploiement de 260 observateurs militaires, 15 940 membres des contingents militaires, 2 310 membres de la Police des Nations Unies, 2 380 membres des unités de police constituées, 1 132 agents recrutés sur le plan international, 3 058 agents recrutés sur le plan national, 340 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

Le projet de budget (1 244 690 000 dollars) est inférieur de 90,6 millions de dollars, soit 6,8 %, au crédit ouvert (1 335 248 000 dollars) pour l'exercice 2013/14. Cette réduction résulte principalement de celle des dépenses prévues au titre du personnel militaire et de police (58,7 millions de dollars), qui est elle-même due au déploiement d'un nombre de membres des contingents et de la Police des Nations Unies inférieur aux prévisions et au coût moins élevé que prévu des rations. Elle résulte également de la diminution des dépenses prévues au titre du personnel civil (19,1 millions de dollars), du fait de la réduction nette de 251 postes et emplois de temporaire, ainsi que de la diminution des dépenses opérationnelles (12,8 millions de dollars), qui s'explique principalement par la reconfiguration des moyens aériens et la suppression de trois appareils.

La corrélation entre le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et l'objectif de l'Opération est indiquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, organisés par volet (volet processus de paix, volet sécurité, volet état de droit, gouvernance et droits de

l'homme, volet coordination de l'action humanitaire et relèvement et volet appui). Les effectifs de la MINUAD ont été déterminés volet par volet, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	737 990,9	665 808,1	607 123,2	(58 684,9)	(8,8)
Personnel civil	294 802,6	284 045,4	264 935,1	(19 110,3)	(6,7)
Dépenses opérationnelles	382 928,5	385 394,5	372 631,7	(12 762,8)	(3,3)
Montant brut	1 415 722,0	1 335 248,0	1 244 690,0	(90 558,0)	(6,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 095,6	23 392,7	22 286,7	(1 106,0)	(4,7)
Montant net	1 392 626,4	1 311 855,3	1 222 403,3	(89 452,0)	(6,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 415 722,0	1 335 248,0	1 244 690,0	(90 558,0)	(6,8)

^a Compte tenu de la réaffectation des ressources prévues au titre du personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et de la réaffectation des ressources prévues au titre du soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emploi de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	56	44	–	3	–	103
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	61	49	–	3	–	113
Volets										
Processus de paix										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	98	154	22	17	–	291
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	92	154	22	15	–	283
Sécurité										
Effectif approuvé 2013/14	260	15 940	2 310	2 380	37	348	–	8	–	21 283
Effectif proposé 2014/15	260	15 940	2 310	2 380	36	348	–	5	–	21 279
État de droit, gouvernance et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	81	157	–	39	6	283
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	69	151	–	19	6	245
Coordination de l'action humanitaire et relèvement										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	23	18	–	8	–	49
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	18	15	–	5	–	38
Appui^d										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	869	2 245	3	445	–	3 562
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	761	2 204	98	293	–	3 356
Centre de services régional d'Entebbe										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	57	49	–	–	–	106
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	59	53	–	–	–	112
Total										
Effectif approuvé 2013/14	260	15 940	2 310	2 380	1 221	3 015	25	520	6	25 677
Effectif proposé 2014/15	260	15 940	2 310	2 380	1 096	2 974	120	340	6	25 426
Variation nette										
	–	–	–	–	(125)	(41)	95	(180)	–	(251)

^a Effectif maximum autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Comprend un poste d'administrateur hors classe (P-5) chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain, financé dans le cadre d'un accord de participation aux coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2014, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2113 (2013).
2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de trouver une solution politique viable et à garantir durablement la sécurité au Darfour.
3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui sont organisés par volet (volet processus de paix; volet sécurité; volet état de droit, gouvernance et droits de l'homme; volet coordination de l'action humanitaire et relèvement; et volet appui), sur la base du mandat de l'Opération.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUAD ont été déterminés volet par volet, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2013/14, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque volet.
5. La structure hiérarchique de l'Opération repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de l'Opération, supervise l'exécution de son mandat et assure sa gestion et son fonctionnement, et est secondé principalement par deux représentants spéciaux conjoints adjoints, ainsi que le commandant de la Force et le Chef de la police civile.
6. Afin que la structure de la MINUAD soit adaptée aux exigences de son mandat tout en étant plus proche des structures d'autres opérations pluridimensionnelles et de préciser un certain nombre d'aspects de la chaîne de commandement et des communications de la MINUAD, il est proposé de rebaptiser les deux représentants conjoints adjoints comme suit : Représentant spécial conjoint adjoint (composante I) et Représentant spécial conjoint adjoint (composante II).
7. Le Représentant spécial conjoint adjoint (composante I) serait responsable de la stratégie de protection et de la coordination des activités de protection (y compris en ce qui concerne le VIH/sida et l'égalité des sexes), de la coordination de l'action humanitaire, des droits de l'homme, des communications et de l'information, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la protection des enfants.
8. Le Représentant spécial conjoint adjoint (composante II) serait responsable de la Section des affaires civiles (y compris la médiation au niveau local), de la Section

consultative sur l'état de droit et le système judiciaire et pénitentiaire, du bureau chargé de la neutralisation des engins explosifs et de la Division de la police.

9. Le Bureau du Chef de cabinet, la Division des affaires politiques, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination et l'Équipe conjointe d'appui à la médiation relèveront directement du Représentant spécial conjoint. En outre, le Bureau des affaires juridiques et la Section de la sécurité et de la sûreté, qui dépendaient précédemment du Représentant spécial conjoint adjoint (Opérations et administration), relèveront désormais directement du Représentant spécial conjoint.

10. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et, par leur intermédiaire, rend compte respectivement au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le commandant de la Force et le Chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent et contrôlent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération.

11. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de la MINUAD. Le Représentant spécial conjoint, en sa qualité de Médiateur en chef conjoint par intérim, dirige l'Équipe et rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et d'autres parties prenantes compétentes. Il est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation entre les parties au conflit du Darfour, engagée par l'ONU et l'Union africaine en vue de trouver une solution politique globale au conflit. Les fonctions de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, et celles relatives aux processus de dialogue et de consultation Darfour-Darfour et de dialogue et de consultations internes au Darfour, relèvent de la Division des affaires politiques, qui rend directement compte au Représentant spécial conjoint et au Médiateur en chef conjoint.

12. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournis par l'Organisation. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, qui est doté de son propre personnel et est installé à Addis-Abeba, est chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de l'Opération. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

13. La MINUAD est organisée en cinq secteurs, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de l'Opération étant assurées depuis son quartier général installé à Al-Fasher. Cinq bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général de l'Opération), Nyala, El Geneina, Zalingei et Al Da'ein, supervisent et coordonnent respectivement les opérations menées au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour occidental, au Darfour central et au Darfour oriental. Dans le cadre du schéma directeur élaboré

conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération, les bureaux régionaux jouissent d'une large autonomie dans la gestion des affaires courantes. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du Chef de cabinet. L'Opération a également mis en place des bureaux dans des sites clefs situés hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite consultation avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dans le cadre de leurs mandats respectifs.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

14. Au cours de l'exercice budgétaire, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses capacités, sur les priorités suivantes : a) contribuer à la protection des civils au Darfour; b) faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire; c) appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris celle du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU; d) faciliter les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes spécialisés en faveur du relèvement et de la reconstruction au Darfour, notamment en garantissant la sécurité dans la zone; et e) promouvoir les droits de l'homme, renforcer la gouvernance, soutenir les initiatives locales de règlement des conflits et de réconciliation et renforcer l'état de droit.

15. Conformément à la résolution [2063 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, le personnel en tenue de l'Opération sera redéployé et son effectif réduit au cours d'une période de 12 à 18 mois qui a débuté en août 2012. L'effectif maximum autorisé de l'Opération en 2014/15 sera de 16 200 militaires (dont 206 observateurs militaires et 15 940 membres des contingents), 2 310 membres de la Police des Nations Unies et 2 380 membres des unités de police constituées.

16. Pour que la structure des effectifs de la MINUAD évolue en fonction des priorités stratégiques de l'Opération pendant le cycle de vie de l'Opération et lui permette de s'acquitter efficacement de son mandat, la dotation en personnel civil sera également réduite. Cette décision est conforme aux résultats d'une étude du personnel civil qui a été réalisée en août 2013 en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale. L'étude visait en particulier à déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils (personnel autre que le personnel en tenue) permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions. L'étude a porté sur quatre points principaux : les effectifs excédentaires, le transfert de fonctions à du personnel local, le recours à des prestataires de services et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies dans tous les secteurs. Les recommandations de l'étude seront progressivement mises en œuvre d'ici à juin 2017. La MINUAD, qui a déjà procédé à une compression d'effectifs en 2013/14 (497 postes et emplois de temporaire), propose de réduire encore les effectifs de 251 postes et emplois de temporaire en 2014/15, et pourrait envisager, en 2015/16 et 2016/17, de nouvelles

réductions, qui seraient présentées dans les projets de budget correspondants. Bon nombre de ces réductions pourraient être obtenues par érosion naturelle, notamment par le transfert d'agents recrutés sur le plan international, des licenciements amiables, des départs en retraite anticipés et la suppression de postes restés vacants pendant au moins deux ans. Le Conseil de sécurité a demandé qu'une étude détaillée des résultats obtenus par la MINUAD dans l'exécution de son mandat soit effectuée d'ici au 28 février 2014, ce qui pourrait avoir une incidence sur les effectifs. À moins que l'étude détaillée demandée n'entraîne une importante révision du mandat, les recommandations de l'étude du personnel civil devraient pouvoir être incorporées dans cette étude.

17. L'Opération continuera de renforcer la sécurité et la protection des civils dans tout le Darfour en mettant en œuvre une stratégie d'alerte précoce à l'échelle de la mission. La composante militaire maintiendra sa présence dans les cinq états du Darfour, agissant à partir de 34 bases d'opérations, et sera reconfigurée de façon à maintenir une présence militaire suffisante dans les zones considérées à haut risque et les points de tensions possibles dans la zone d'opérations. Pour cela, elle effectuera de solides patrouilles sur de longues distances de nature à instaurer un climat de confiance, procédera à des opérations de reconnaissance aérienne au moyen d'hélicoptères de manœuvre et emploiera des réserves de la force ou des secteurs afin d'assurer la liberté de circulation des civils, du personnel humanitaire et des convois et de faciliter le retour des déplacés et des réfugiés sur les lieux où ils vivaient ou vont se réinstaller.

18. La composante militaire continuera d'établir des bureaux de liaison et de déployer des officiers de liaison dans les États du Darfour oriental et du Darfour central afin d'assurer la communication et la coordination avec le Gouvernement soudanais, les autorités politiques locales et le quartier général de la force ou des secteurs. La composante de police agira à partir de cinq secteurs (les 3 secteurs existants plus 2 nouveaux secteurs créés dans les nouveaux États du Darfour oriental et du Darfour central). Les unités de police constituées et les conseillers de police assureront une surveillance de proximité à partir de 36 bases d'opérations afin d'appuyer les activités visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans les structures, les stratégies et les modes de fonctionnement de la police locale, que mènent les services d'accueil pour les femmes au sein des centres publics de protection de la famille et de l'enfant. Elles dispenseront des formations visant à renforcer les capacités de la police du Gouvernement soudanais en matière de prévention de la criminalité, de remontée de l'information et d'enquêtes relatives à la protection des femmes et des enfants, ainsi que de procédures opérationnelles permanentes internationales. En outre, la composante de police maintiendra le contact avec les autorités locales et le personnel de police des signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, organisera des formations à l'intention des volontaires exerçant une surveillance de proximité et appuiera la force en effectuant des patrouilles de sécurité visibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, afin de renforcer la sécurité dans les camps de déplacés et les zones limitrophes tout en contrôlant le respect des dispositions relatives au cessez-le-feu par les parties et en rendant compte sur la question.

19. L'Opération continuera de faciliter l'organisation de rencontres périodiques destinées aux parties prenantes des structures étatiques et de la société civile afin d'examiner le Document de Doha pour la paix au Darfour et l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Dans l'exercice de ses fonctions de secrétariat, la MINUAD

mènera des activités préparatoires en vue de la tenue du dialogue et du processus de consultation internes au Darfour. L'Opération apportera un appui plus soutenu à la société civile au Darfour, en la mobilisant et en renforçant ses capacités pour qu'elle s'engage effectivement en faveur du processus de paix et, notamment, de la mise en application du Document de Doha. En outre, elle intensifiera ses efforts en vue de renforcer le rôle des mécanismes de réconciliation traditionnels et locaux, de façon à tempérer les conflits non politiques et à promouvoir la cohésion sociale et une culture de paix.

20. L'Opération continuera de surveiller la situation au Darfour, de faire régulièrement le point de la question et de diffuser des informations la concernant, aux niveaux local et international, sur ses différents supports d'information : sur son site Web, dans les médias sociaux, dans le cadre de ses programmes de sensibilisation à l'échelle locale et en utilisant sa plateforme de diffusion de photographies et de matériel audiovisuel au Darfour et ailleurs.

21. L'Opération continuera de s'employer à faire baisser le nombre d'incidents relatifs à la protection des civils, conformément à sa stratégie de protection des civils et grâce à son dispositif de patrouilles et à son mécanisme d'alerte précoce et d'intervention rapide, en coopération avec le Groupe sectoriel de la protection au Darfour, dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tout en facilitant la distribution et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. La MINUAD favorisera également le retour volontaire et durable des réfugiés et des déplacés dans leurs localités d'origine afin de permettre le retour à une existence normale au Darfour et facilitera le travail de l'équipe de pays des Nations Unies et des organismes spécialisés au Darfour, notamment en garantissant la sécurité dans la zone de la mission.

22. L'Opération continuera de fournir des conseils techniques, des services de coordination et des moyens opérationnels dans le domaine du déminage, à l'appui du Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle mènera notamment des activités de renforcement des capacités, d'accréditation, de détection, de marquage, de déminage, de destruction d'engins explosifs, de gestion des armes et des munitions, de sensibilisation aux risques et de collecte d'information sur les victimes d'engins non explosés.

23. L'Opération, travaillant en collaboration avec le Gouvernement soudanais, les partenaires compétents des Nations Unies, des représentants de la société civile internationale et de celle du Darfour, et les autorités traditionnelles, favorisera la prise en compte et la mise au point de stratégies de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de protection des enfants dans les conflits armés. Elle contribuera également à assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants dans les conflits armés et à maintenir le dialogue avec les forces et les groupes armés en vue d'obtenir leur engagement d'appliquer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations graves commises contre les enfants.

24. L'Opération continuera d'exercer une surveillance et de faire rapport sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme et à la protection, notamment sur les violences sexuelles et sexistes, et de dialoguer avec les parties pour qu'ils s'acquittent des obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La MINUAD, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation étroite avec les autorités

soudanaises, fournira un appui et continuera de contribuer à la mise en place d'un système judiciaire et pénitentiaire indépendant permettant de lutter contre l'impunité, d'améliorer la prestation de services juridiques et de renforcer la confiance du public en la justice, en exerçant une surveillance et en faisant rapport sur les violations des droits de l'homme et les agressions (y compris les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire), et en élaborant un cadre juridique solide concernant la mise en place et le fonctionnement de mécanismes de surveillance des droits de l'homme et de justice transitionnelle, comme énoncé dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Opération poursuivra son action en faveur de l'état de droit.

25. La MINUAD continuera de fournir un appui à l'Autorité régionale du Darfour et organisera des réunions hebdomadaires de coordination avec les institutions de l'Autorité à Al-Fasher afin d'examiner avec eux les problèmes que rencontrent ces institutions et de déterminer les mesures à prendre. L'Opération offrira aussi un soutien logistique et engagera des experts techniques pour tenir des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des institutions régionales du Darfour.

26. Les opérations de la MINUAD seront menées depuis cinq quartiers généraux de secteur, dont le quartier général de l'Opération à Al-Fasher, et 29 bases d'opérations. L'Opération conservera quatre bureaux extérieurs à Khartoum, Port-Soudan, Addis-Abeba et Doha. Étant le seul point d'entrée de la mission, Khartoum restera la principale plateforme de correspondance pour tous les passagers et marchandises transportés par voie aérienne. Conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions, la MINUAD continuera d'apporter un soutien au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), pour le traitement de toutes les opérations décentralisées (principalement la gestion financière, la gestion des ressources humaines et l'informatique).

27. La MINUAD continuera de procéder rapidement au recrutement de candidats, tant sur le plan international que sur le plan national, afin de pourvoir tous les postes vacants, en tenant compte des résultats de l'étude du personnel civil, en utilisant des fichiers de candidats présélectionnés, en menant des campagnes d'information et en améliorant les conditions de vie et de travail en vue d'attirer et de retenir le personnel. L'Opération appliquera les recommandations de l'étude du personnel civil et transformera en postes d'agents recrutés sur le plan national 42 postes soumis à recrutement international (à l'exception de 3 postes au Centre de services régional d'Entebbe) et 72 postes de Volontaire des Nations Unies, contribuant ainsi au renforcement des capacités nationales. L'Opération examinera aussi la possibilité de recourir à des prestataires externes pour des fonctions annexes, comme le nettoyage ou l'entreposage, afin de réduire les coûts administratifs liés au recrutement et à la supervision et d'accroître à la fois la qualité et la fiabilité des services, ainsi que d'offrir des possibilités d'emploi à la population locale.

28. En ce qui concerne les projets pluriannuels, la construction des bâtiments indispensables (bureaux et logements) est achevée. L'externalisation des principaux travaux de construction se limitera donc à quelques projets inachevés actuellement en cours d'exécution. Le budget pour 2014/15 prévoit notamment : a) la construction de 4 des 8 hélistations restant à mettre en place sur les 34 prévues, l'objectif étant de rendre plus sûr et plus fluide le trafic aérien, seul moyen de

transport dont sont totalement tributaires les bases d'opérations au Darfour (2 millions de dollars); b) la construction, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, de deux des six entrepôts prévus (les quatre autres devant être construits au cours de l'exercice 2015/16), et la mise en place d'une structure de gestion de la chaîne logistique au sein de la MINUAD (1,7 million de dollars); c) la construction, au cours de l'exercice 2014/15, à titre de projet pilote, de deux centrales solaires, pour contribuer à réduire l'empreinte carbone au Darfour (ces centrales, qui produiront 120 kilowatts chacune et fourniront une énergie propre, écologique et de source indépendante, aux deux bâtiments situés au quartier général de l'Opération à Al-Fasher, réduiront l'empreinte carbone de la mission en la rendant moins dépendante des combustibles fossiles comme source principale d'énergie) – le montant prévu pour l'exercice 2014/15 couvrira 50 % du coût total de la réalisation complète de ce projet pilote (estimé à 1 million de dollars), les 50 % restants seront inscrits au budget de l'exercice 2015/16; et d) la construction d'une route goudronnée de 3,5 kilomètres pour relier le grand camp au terminal aéroportuaire d'El Geneina, ce qui permettra de raccourcir les délais de route, de faire des économies de carburant et de réduire les coûts d'entretien des véhicules – le montant prévu pour l'exercice 2014/15, qui couvrira 50 % du coût total du projet (918 000 dollars) correspondra à la première tranche; les 50 % restants, correspondant à la seconde tranche, seront inscrits au budget de l'exercice 2015/16.

29. En ce qui concerne les mesures prises par la MINUAD pour assurer une exploitation plus durable des ressources en eau et une élimination plus écologique des déchets et des matières et articles dangereux, le plan de construction pour l'exercice 2014/15 comprend : a) la construction d'une décharge contrôlée à El Geneina et de 10 sites de décharge contrôlée dans 10 bases d'opérations pour éliminer sans risque les déchets solides (1,5 million de dollars); b) le forage de puits pour réduire la dépendance de l'Opération vis-à-vis des fournisseurs locaux (900 000 dollars); c) la construction d'un dispositif de retenue des eaux et d'un *hafir* (900 000 dollars); et d) la construction de systèmes de collecte des eaux de pluie sur les toits (225 000 dollars).

30. Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, la MINUAD continuera d'adopter des techniques de construction écologiques, notamment en réduisant sa dépendance à l'égard du bois d'œuvre et des briques en terre cuite, et de modifier ses pratiques en matière de consommation de carburants, notamment en ayant davantage recours à l'énergie solaire. Tous les chauffe-eau électriques installés dans les blocs sanitaires seront remplacés par 300 chauffe-eau solaires. L'installation de 40 pompes fonctionnant à l'énergie solaire, ainsi que des panneaux solaires et tableaux de contrôle y afférents, sera achevée au cours de l'exercice 2014/15 dans le cadre des initiatives environnementales engagées au cours de l'exercice 2010/11. En outre, l'Opération plantera 400 000 arbres pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de planter 1 million d'arbres d'ici à décembre 2014.

31. L'une des priorités de la MINUAD demeurera la production, au moyen des capacités internes, d'électricité en quantité suffisante et à un coût raisonnable pour alimenter en continu tous les bâtiments et tout le matériel installé dans la zone de la mission. Afin de remplacer les groupes électrogènes devenus inutilisables en raison de leur vétusté et des dommages causés par les mauvaises conditions climatiques, tout en restant fidèle à son engagement en faveur d'initiatives respectueuses de l'environnement, l'Opération prévoit d'acheter six nouveaux groupes électrogènes

de forte puissance. Ces nouveaux groupes seront synchronisés avec les structures existantes à Al-Fasher et à Nyala afin de produire de l'électricité à moindre coût et de contribuer à réduire la consommation de carburants et lubrifiants.

32. La MINUAD continuera de mettre en place un environnement informatique solide, fiable, sûr et disponible à l'appui des activités de base en renforçant, stabilisant et améliorant l'infrastructure actuelle et en préservant l'intégrité des technologies et des services fournis aux clients de la mission. La MINUAD renforcera son réseau privé virtuel, qui permet d'accéder à distance via Internet et dans des conditions sûres et fiables aux données et services de communication interne informatisés, y compris les applications, la messagerie et autres systèmes et services standard. La MINUAD continuera de déployer des solutions de communication unifiées, qui permettent aux utilisateurs d'identifier leurs interlocuteurs, de les localiser et de communiquer avec eux sans discontinuité au moyen de différents appareils, notamment d'ordinateurs de bureau, de téléphones portables et d'appareils portatifs tels que les téléphones intelligents et les tablettes informatiques. Pour optimiser l'utilisation de ses ressources, la MINUAD développera ses services de visioconférence, s'attachera à virtualiser entièrement ses serveurs, adoptera une infrastructure virtuelle et mettra en place l'informatique en nuage, ce qui permettra d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité.

33. L'Opération continuera de promouvoir des mesures de prophylaxie dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation. Elle fera en sorte que des examens de dépistage et des vaccinations soient effectués avant déploiement afin de réduire les coûts liés au traitement du personnel en tenue dans les hôpitaux sous contrat. Les médicaments seront limités aux thérapies de première et deuxième intentions, avec un recours minime aux médicaments spécialisés.

34. Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUAD continuera de tirer le meilleur parti possible des moyens de transport stratégiques régionaux prévus dans le cadre du concept d'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, ce qui lui permettra de faire l'économie de deux avions (un LJ-60 et un MD-83) et d'un hélicoptère (Mi-8). Le concept global des opérations d'appui devra désormais tableur sur une flotte aérienne de 7 avions et 24 hélicoptères déployés dans toute la zone de l'Opération. Afin de tirer le meilleur parti des moyens aériens, il est prévu d'effectuer la relève des contingents de la Gambie, du Kenya et du Nigéria (hôpital de niveau II) en utilisant les moyens aériens de la MINUAD, celle des contingents du Burkina Faso, de l'Indonésie, du Népal, du Nigéria, du Sénégal et de la République-Unie de Tanzanie au moyen de l'avion B-767 affrété sur le long terme par l'ONU, celle des contingents de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Pakistan et du Rwanda au moyen d'appareils affrétés par les gouvernements en vertu de mémorandums d'accord, et ceux des contingents de la Mongolie, ainsi que de deux nouveaux bataillons d'infanterie, au moyen d'appareils commerciaux affrétés.

35. Afin d'adapter son parc de véhicules aux effectifs déployés, l'Opération prévoit de comptabiliser en pertes 137 véhicules et d'en transférer 195 à d'autres missions de maintien de la paix au cours de l'exercice 2014/15, ce qui ramènera le parc de 1 689 véhicules en 2013/14 à 1 357 en 2014/15. Pour entretenir au mieux son parc de véhicules, l'Opération continuera d'opérer cinq ateliers mécaniques dans la zone de la mission, ainsi que 34 ateliers de réparation dans les bases d'opérations.

C. Coopération avec les missions de la région

36. Le Représentant spécial conjoint demeurera en relation, notamment par des visites et des réunions périodiques, avec les chefs des autres missions de la région, en particulier la MINUSS et la FISNUA, afin d'assurer la complémentarité de leur action. À cet égard, la Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD continuera d'organiser tous les trois mois avec ses homologues de la MINUSS et de la FISNUA, des rencontres au cours desquelles les problèmes transfrontières seront évalués et analysés, afin de parvenir à une vision commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité pour le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions exercées par l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération mettra en commun avec les autres missions de la région et avec le Siège de l'ONU des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

37. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement du Qatar aux fins de mobiliser un appui accru des donateurs dans les domaines de l'action humanitaire, du retour et de la réintégration des populations déplacées et de la transition vers le relèvement au lendemain du conflit et la reconstruction au Darfour.

38. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba continuera de conseiller la Commission de l'Union africaine et de lui apporter son assistance, en vue de régler les problèmes stratégiques et opérationnels, de faciliter l'échange d'informations, la communication et la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police sur les questions ayant trait au mandat de l'Opération. Le Mécanisme conjoint dialoguera avec les acteurs internationaux concernés, à savoir les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les « amis de la MINUAD » (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et l'Union européenne, et les autres principales parties prenantes basées à Addis-Abeba pour mobiliser leur soutien et leur contribution aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

39. Conformément à la résolution [64/269](#) de l'Assemblée générale, on trouvera dans le présent projet de budget les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe, ainsi que la part des dépenses prévues pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2014/15, qui est à la charge de la MINUAD. Les fonctions et les ressources correspondantes qu'il a été proposé de transférer au Centre de services régional d'Entebbe en 2012/13 et 2013/14 sont les suivantes : le contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, le traitement des indemnités pour frais d'études, le fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences et le fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; certaines fonctions relatives aux finances, dont les états de paie du personnel des missions, les paiements, la caisse et la comptabilité, et aux ressources humaines, notamment les recrutements sur le plan international, la gestion des postes et la tenue des états de présence. Il a en outre été proposé de transférer au Centre de services régional la fonction informatique et communications et les ressources correspondantes et de créer un service régional de l'informatique et des communications. Il est proposé de transférer six postes supplémentaires (1 D-1, 1 P-4, 3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de la MINUAD au Centre (voir sect. I.E). La

part de l'Opération dans les dépenses du Centre s'établit à 13 866 700 dollars (voir sect. II.J).

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

40. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurera le principal mécanisme de coordination interinstitutions des activités relatives à la prise de décisions et à la planification menées par les entités du système des Nations Unies. Mis au point selon une approche collaborative et intégrée par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, ce dispositif définit une conception et une stratégie communes pour les partenariats formés en vue de consolider la paix, de concert avec l'Autorité régionale pour le Darfour et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour. Agissant en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD se concentrera ainsi sur les domaines d'appui prioritaires définis dans les six catégories suivantes du cadre stratégique : les droits de l'homme et la justice; la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles; le relèvement rapide, les moyens de subsistance et l'environnement; les retours volontaires et la recherche de solutions durables; le cessez-le-feu et les mesures de sécurité; et la réconciliation. La MINUAD continuera de travailler en concertation et en coordination étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux, dans le cadre des mécanismes du cadre stratégique intégré (le Groupe des politiques stratégiques pour le Darfour et l'Équipe de planification stratégique pour le Darfour) aux fins de l'orientation stratégique, de l'appui à la planification et des échanges d'informations dans cette région, ainsi que de la Cellule de mission intégrée, principal mécanisme chargé de la coordination interinstitutions au siège. En particulier, la MINUAD et l'équipe de pays continueront de coprésider les réunions du Groupe de travail sur le relèvement du Darfour chargé de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré, principale instance interinstitutions de planification et de mise en œuvre des activités de relèvement rapide et de reconstruction dans cette région.

41. Dans le cadre du mémorandum d'accord signé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, et du mémorandum d'accord signé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement soudanais, la MINUAD continuera de renforcer les structures de coordination de l'Opération et de l'équipe de pays en vue d'appuyer les activités menées en matière de protection, d'action humanitaire et de relèvement aux niveaux national, régional et étatique.

42. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires, collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et de favoriser la collaboration entre l'Opération et les différents organismes pour parvenir à une vision commune, et encouragera l'unité d'action des Nations Unies au Darfour. La Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre maintiendra des liens, une

coordination et un dialogue étroits, au niveau national, entre les différentes composantes de l'Opération, les organismes humanitaires, les groupes de travail concernés, les institutions financières qui soutiennent l'Opération et le Comité de haut niveau pour les activités humanitaires et, au niveau régional, entre les groupes interorganisations de gestion.

43. Le Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, le Gouvernement soudanais et la MINUAD continueront de coordonner leurs activités et d'échanger des informations dans le cadre du mécanisme technique et stratégique tripartite.

44. La collaboration et la coordination avec la Commission de l'Union africaine seront renforcées grâce à la mise en œuvre du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU. Ce dispositif s'articule autour des trois axes qui doivent être suivis en parallèle, à savoir : a) la fourniture d'un appui aux parties signataires aux fins de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour; b) l'instauration d'un dialogue avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires en vue de les inciter à négocier; et c) la promotion d'un dialogue et de consultations internes au Darfour.

45. La MINUAD continuera de mener des activités de suivi et des enquêtes, à réunir des informations, à promouvoir les questions relatives aux droits de l'homme, y compris l'administration de la justice, à combattre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'exactions, à appuyer le renforcement de capacités des institutions, étatiques et autres, dans le domaine des droits de l'homme, et à apporter son soutien aux travaux de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, y compris au Darfour.

46. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba continuera de conseiller la Commission de l'Union africaine et de lui apporter son assistance, en vue de régler les problèmes stratégiques et opérationnels, de faciliter l'échange d'informations, la communication et la coordination entre la MINUAD, le Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police sur les questions ayant trait au mandat de l'Opération. Le Mécanisme conjoint dialoguera avec les acteurs internationaux et les autres principales parties prenantes basés à Addis-Abeba pour mobiliser leur soutien et leur contribution aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

47. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, on a retenu six catégories d'interventions possibles en ce qui concerne les effectifs. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport la définition de la terminologie intéressant les six catégories en question.

Direction exécutive et administration

48. Le Bureau du Représentant spécial conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général dont relève le Bureau du Chef de cabinet, composé du Groupe de la planification, du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, assure la direction exécutive et

l'administration de la Mission, les produits liés aux attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante I), du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (volet II) et du Bureau des affaires juridiques relèvent de plusieurs composantes, il en assure également la direction exécutive et l'administration.

49. La composante direction exécutive et administration sera chargée d'assurer l'exécution du mandat défini par le Conseil de sécurité conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs des Nations Unies. Elle appliquera des politiques propres à renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le but étant de favoriser le principe de l'unité d'action pour la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction au Darfour. Elle pourvoira également à la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, et à la protection de leurs intérêts, dans toute la zone de responsabilité de l'Opération. La direction exécutive aidera l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à relever, selon une approche globale intégrée, les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU									
Postes approuvés 2013/14	1	–	2	3	1	7	6	–	13
Postes proposés 2014/15	1	–	2	3	1	7	6	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)									
Postes approuvés 2013/14	–	5	6	5	3	19	26	3	48
Postes proposés 2014/15	–	5	6	5	3	19	26	3	48
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2013/14	–	1	3	3	1	8	3	–	11
Postes proposés 2014/15	–	1	3	2	1	7	4	–	11
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2013/14	–	–	4	4	1	9	3	–	12

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2014/15	–	–	4	4	1	9	3	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2013/14	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Postes proposés 2014/15	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante I)									
Postes approuvés 2013/14	1	–	3	2	2	8	3	–	11
Postes proposés 2014/15	1	–	3	2	2	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante II)									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2014/15	1	–	3	1	1	6	4	–	10
Variation nette	1	–	3	1	1	6	4	–	10
Total									
Effectif approuvé 2013/14	2	6	21	19	8	56	44	3	103
Effectif proposé 2014/15	3	6	24	19	9	61	49	3	113
Variation nette	1	–	3	–	1	5	5	–	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes (transfert de 1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion, et transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes (transfert de 4 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion, et transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante II)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (transfert de 1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services mobiles du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion)

50. Comme il ressort des paragraphes 6 et 8 du présent document, il est proposé de revoir la structure de l'Opération au regard des exigences du mandat de l'Opération et de créer le poste d'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante II) en transférant le poste de Sous-Secrétaire général du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion de la composante appui à la composante direction exécutive et administration.

51. L'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante II) serait en charge de la Section des affaires civiles (y compris la médiation au niveau local), de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, du Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions et de la Division de la police. Le Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (composante II) recevrait l'appui d'un assistant spécial (P-5), de deux fonctionnaires d'administration (P-4), d'un coordonnateur (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ces postes seraient également transférés du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion, qui n'existerait plus.

Groupe des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste de P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

52. Au vu des résultats de l'étude du personnel civil menée par l'Opération au cours du premier trimestre de l'exercice 2013/14, et de l'examen du mandat et des méthodes de travail du Groupe des affaires juridiques, il est proposé de transformer un poste P-3 de juriste en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Volet 1 : processus de paix

53. La composante processus de paix comporte des activités tendant à accompagner la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, selon qu'il conviendra, et, en coopération avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et les partenaires, à aider les parties à parvenir à une paix globale et sans exclusive. À cet égard,

L'Opération continuera à collaborer avec les principaux organismes et fonds des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires locaux et internationaux en vue d'arrêter les modalités et de créer d'un commun accord les mécanismes nécessaires pour donner à l'Autorité régionale pour le Darfour les moyens de sa mission. En conséquence, l'Opération fournira une aide et un appui logistique et participera activement aux groupes de travail et groupes sectoriels, en tenant compte des conclusions de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour.

54. L'Opération s'emploiera à accroître la participation des principales parties au conflit au processus de paix en y associant en particulier tous les groupes armés non signataires, le Document de Doha pour la paix au Darfour servant de base de discussion. Elle continuera également d'aider l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation à prendre directement langue avec les responsables gouvernementaux et les mouvements non signataires pour les inciter à cesser les hostilités pour entamer des négociations de paix. L'Opération fournira un appui à la fois technique et logistique pour mettre en place un processus de dialogue et de consultations internes au Darfour, le but étant de mieux assurer l'appropriation du processus de paix à l'échelle locale, d'étoffer le Document de Doha et de promouvoir la création de nouveaux mécanismes de renforcement de la paix et de la réconciliation entre les Darfouriens.

55. L'Opération continuera de renforcer sa stratégie de communication et d'information afin de faire mieux connaître le processus de paix, de sensibiliser la population à sa mission et à ses priorités, et de faire connaître son travail de fond. Elle encouragera les parties prenantes à dialoguer au moyen de diverses activités d'information, notamment la publication de la revue mensuelle *Voices of Darfur* et de magazines thématiques et la diffusion d'émissions radiophoniques et de produits audiovisuels et multimédias s'adressant à la société civile. En attendant d'obtenir une licence de radiodiffusion, elle continuera de diffuser sur la station de radio soudanaise Al Salaam des émissions courtes, relayées sur les radios locales au Darfour.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale pour le Darfour en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

1.1.1 Négociations menées sous la houlette du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour en collaboration avec les organisations internationales et régionales en vue de parvenir à un accord de paix pleinement représentatif

1.1.2 Fonctionnement efficace des organes et institutions de l'Autorité régionale pour le Darfour

1.1.3 Application intégrale des dispositions du Document de Doha, en particulier celles consacrées au partage du pouvoir et des richesses, au cessez-le-feu permanent et au dispositif de sécurité définitif, à l'enfance et au dialogue et aux consultations internes

1.1.4 Participation accrue et diversification des parties prenantes darfouriennes au processus de paix, et progrès sensibles dans la lutte contre les causes profondes du conflit (2012/13 : 317; 2013/14 : 1 000; 2014/15 : 2 000)

Produits

- Organisation de 34 séances de consultation avec les parties signataires, le Gouvernement soudanais, le Gouvernement qatari, la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la communauté internationale et les partenaires régionaux, à titre d'appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha et des accords ultérieurs, en particulier à la création et au fonctionnement des institutions gouvernementales transitoires et au dialogue et aux consultations internes au Darfour
- 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix, établis par le Secrétaire général de l'ONU et par la Présidente de la Commission de l'Union africaine à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de 4 rapports à l'intention de cette commission
- Organisation de réunions mensuelles de la Commission conjointe du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de 12 rapports à l'intention de cette commission
- Organisation de 20 réunions avec les organisations de la société civile, les déplacés, les notables locaux et les agents de la fonction publique dans les 5 États du Darfour afin de promouvoir la paix, la réconciliation et la coexistence des différentes tribus et communautés, de renforcer le rôle des chefs religieux et tribaux, des femmes et des jeunes dans le processus de paix, et de rétablir les mécanismes traditionnels de règlement et de prévention des conflits
- 5 évaluations de l'opinion de la population darfourienne au sujet du dialogue et des consultations internes au Darfour
- Organisation de 60 réunions avec les parties prenantes darfouriennes, en particulier les organisations de la société civile, les déplacés, les notables locaux et les agents de la fonction publique, dans les 5 États du Darfour, sur la participation de tous au processus de paix
- 10 campagnes de prévention dans les zones rurales, notamment dans les zones où les conflits entre agriculteurs et pasteurs se multiplient, afin de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 24 forums ou séminaires sur la consolidation de la paix à l'intention de la jeunesse
- Organisation de 12 forums en vue de s'attaquer aux causes profondes du conflit tribal au Darfour et de recommander la voie à suivre aux comités pour la paix de l'administration locale, aux personnalités influentes, aux membres du conseil législatif, aux parlementaires darfouriens, aux représentants de l'Autorité régionale pour le Darfour, aux organisations de la société civile, aux déplacés, aux chefs tribaux et notables locaux
- 12 initiatives de médiation et de réconciliation menées au niveau local par le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination
- Organisation de 6 réunions avec les parties au conflit, notamment le Gouvernement soudanais et les groupes armés, pour discuter de l'intégration des questions relatives à l'enfance au processus de paix, aux accords de paix et aux phases de relèvement et de reconstruction au lendemain du conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité portant sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Campagnes d'information mettant en relief les travaux de l'Opération, prévoyant notamment des activités de sensibilisation à l'échelle locale avec distribution à la population de matériaux d'information porteurs des

principaux messages et d'articles promotionnels en faveur du processus de paix, comme suit : 10 ateliers à l'intention des déplacés, des jeunes, des groupes de femmes et des notables locaux; 6 débats sur des sujets intéressant la paix et leur lien avec la sécurité et le développement; 12 représentations théâtrales; 15 manifestations sportives; 15 concerts; 2 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques; 8 manifestations spéciales ou culturelles visant à faire connaître la mission et les activités menées par l'Opération à travers ses volets; 3 messages télévisés de 30 secondes; 10 séquences vidéo (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux; 3 documentaires vidéo de 15 minutes, sur une série de 5; 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique consacré aux activités de consolidation de la paix de l'Opération; 10 messages radiophoniques; 5 émissions en direct et messages promotionnels diffusés sur les stations de radio de l'État à titre d'appui aux activités de consolidation de la paix et de communication; 50 récits radiophoniques sur le processus de paix diffusés par la Radio des Nations Unies en anglais et en arabe; diffusion deux fois par jour de magazines radiophoniques d'une heure sur les ondes de la radio de la MINUAD

- Magazines mensuels d'information sur le mandat de l'Opération; 1 bulletin d'information hebdomadaire; 2 magazines annuels illustrant les travaux des volets militaire et de police; 50 banderoles différentes pour des manifestations ou campagnes, 25 affiches thématiques différentes et 6 brochures thématiques différentes distribuées en grand nombre pour appuyer les campagnes d'information et sensibiliser la population aux activités de la mission; 1 calendrier 2015 en 3 versions; 4 projets photographiques, dont des ouvrages et expositions; 4 séries d'affiches distribuées en vue de sensibiliser la population à l'importance de la participation des femmes au processus de paix
- Mises à jour quotidiennes sur le site Internet de l'Opération et 5 points de presse, diffusion d'informations à l'intention et en provenance des médias, et points d'information réguliers sur les plateformes de publication électroniques de la mission, à titre d'appui au mandat de l'Opération
- Organisation de 5 séminaires réunissant 200 représentantes de la société civile en vue de suivre l'application des dispositions du Document de Doha et des accords ultérieurs

Facteurs externes : Appui politique et financier des acteurs nationaux, régionaux et internationaux à l'Autorité régionale pour le Darfour; coopération entre l'Autorité régionale pour le Darfour et le Gouvernement; et volonté des parties prenantes darfouriennes de participer au processus de paix

Tableau 2
Ressources humaines : volet 1, processus de paix

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2013/14	–	1	9	7	1	18	16	–	34
Postes proposés 2014/15	–	1	9	5	1	16	18	–	34
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	2	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	1	3	4	1	9	4	–	13
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	1	3	4	1	9	4	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	–	2	12	11	2	27	20	–	47
Effectif proposé 2014/15	–	2	12	9	2	25	22	–	47
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	2	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	9	7	23	58	8	89
Postes proposés 2014/15	–	1	6	8	7	22	53	6	81
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(5)	(2)	(8)
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2013/14	–	1	9	22	2	34	70	9	113
Postes proposés 2014/15	–	1	9	19	2	31	73	9	113
Variation nette	–	–	–	(3)	–	(3)	3	–	–
Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	1	2	3	1	–	4
Postes proposés 2014/15	–	–	–	1	2	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	1	3	3	2	–	9	–	–	9
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	1	3	3	2	–	9	–	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	1	3	3	3	2	12	1	–	13
Effectif proposé 2014/15	1	3	3	3	2	12	1	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination									
Postes approuvés 2013/14	–	1	3	3	–	7	1	–	8
Postes proposés 2014/15	–	1	3	3	–	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison de Khartoum									
Postes approuvés 2013/14	–	1	5	5	2	13	8	–	21
Postes proposés 2014/15	–	1	5	5	2	13	8	–	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2013/14	–	5	32	47	14	98	154	17	269

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2014/15	–	5	32	41	14	92	154	15	261	
Variation nette	–	–	–	(6)	–	(6)	–	(2)	(8)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	1	4	6	6	1	18	4	–	22	
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	1	4	6	6	1	18	4	–	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2013/14	1	9	38	53	15	116	158	17	291	
Postes proposés 2014/15	1	9	38	47	15	110	158	15	283	
Variation nette	–	–	–	(6)	–	(6)	–	(2)	(8)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes (suppression de 1 poste P-3 et transformation de 5 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 5 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes (suppressions)

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 2 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

56. Conformément à la recommandation issue de l'étude du personnel civil, il est proposé de transformer deux postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national, dont les titulaires rempliraient les fonctions de spécialistes des questions politiques.

Division de l'information et de la communication

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes (suppressions)

57. Il est proposé de supprimer 1 poste P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaires des Nations Unies pour mieux aligner les effectifs de la Division de l'information et de la communication sur son mandat, ainsi qu'il est recommandé dans l'étude du personnel civil. Les suppressions de postes proposées n'auraient ainsi plus de raison d'être.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transformation de 3 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transformation de 3 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

58. Il est proposé de transformer trois postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national, conformément aux conclusions de l'étude du mandat et des effectifs de la Section des affaires civiles, et en application des recommandations issues de l'étude du personnel civil. Les administrateurs recrutés sur le plan national rempliraient les fonctions de spécialistes des affaires civiles.

Volet 2 : sécurité

59. Au titre de sa composante sécurité, la MINUAD contribuera à stabiliser les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin dans tout le Darfour. Elle surveillera le respect, par les parties signataires, des obligations imposées par le cessez-le-feu et les arrangements finals en matière de sécurité qui figurent dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle appliquera des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes et tiendra compte également de cette problématique dans les processus de cessez-le-feu et de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour promouvoir la paix au plan local, indépendamment de l'état d'application du Document de Doha, l'Opération prêtera son concours aux dispositifs traditionnels de règlement des conflits et de réconciliation et renforcera la capacité des organisations de la société civile au Darfour pour gérer et régler les conflits.

60. La composante militaire s'efforcera en particulier de contribuer à la sécurité au moyen de patrouilles fixes et mobiles dans les zones à haut risque, afin de prévenir la perpétration d'actes de violence, de protéger les civils, d'aider les organismes humanitaires et de développement et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Elle restera présente dans les cinq États du Darfour, sur 34 bases d'opérations, et sera réorganisée de façon à maintenir une présence militaire suffisante dans les zones considérées à haut risque et les points de tensions possibles dans la zone d'opérations. Pour cela, il lui faudra effectuer des patrouilles conséquentes sur de longues distances, qui soient de nature à instaurer un climat de confiance, et procéder à des opérations de reconnaissance aérienne au

moyen d'hélicoptères polyvalents et d'unités de réserve de la force ou des secteurs afin d'assurer la liberté de circulation des civils, du personnel humanitaire et des convois et de faciliter le retour des déplacés et des réfugiés sur les lieux où ils vivaient ou vont se réinstaller. La composante continuera de prêter appui aux officiers de liaison déployés au Darfour oriental et au Darfour central aux fins de la communication et de la concertation avec les autorités politiques locales du Gouvernement soudanais et le quartier général de la force ou des secteurs. Les chefs des bases de Zalingei et d'Al-Da'ein ont reçu pour instruction de s'acquitter de leurs fonctions en collaboration avec ces officiers de liaison.

61. La composante police de la MINUAD continuera de resserrer les relations entre les déplacés, les communautés et les agents de la police soudanaise, afin que les camps de déplacés soient protégés. Elle agira à partir de cinq secteurs (nord, sud, ouest, centre et est). Elle continuera d'assurer une surveillance de proximité à partir de 36 bases d'opérations afin d'appuyer les activités des services d'accueil pour les femmes au sein des centres publics de protection de la famille et de l'enfant visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans les structures, les stratégies et les modes de fonctionnement de la police locale, et elle dispensera à des agents de la police soudanaise une formation destinée à renforcer leurs capacités de prévention, de remontée de l'information et d'enquêtes relatives à la protection des femmes et des enfants, ainsi qu'à les familiariser avec les procédures opérationnelles permanentes internationales. Par ailleurs, elle maintiendra le contact avec les autorités locales et les forces de police ayant signé le Document de Doha; elle assurera l'instruction de volontaires exerçant une surveillance de proximité; elle prêtera appui à la force au moyen de patrouilles de sécurité qui circuleront 24 heures sur 24 et sept jours par semaine afin de renforcer la sécurité des camps de déplacés et des zones limitrophes, tout en contrôlant le respect des dispositions relatives au cessez-le-feu par les parties et en en rendant compte.

62. Afin de favoriser le respect du cessez-le-feu et l'application des arrangements finals en matière de sécurité énoncés dans le Document de Doha, l'Opération continuera de prêter son concours aux dispositifs mis en place par la Commission du cessez-le-feu et la Commission conjointe. La Commission du cessez-le-feu continuera d'effectuer des missions de vérification des lieux d'implantation des forces des parties signataires, de contrôler le cessez-le-feu et d'assurer le soutien logistique nécessaire à son bon fonctionnement. Par l'intermédiaire de la Commission conjointe, la MINUAD incitera les parties signataires à mener à bien les opérations de vérification relatives aux forces du Mouvement pour la libération et la justice et à entamer la mise en œuvre des dispositions les plus importantes du Document de Doha relatives au cessez-le-feu et aux arrangements finals en matière de sécurité, notamment pour ce qui est du contrôle des armements, du contrôle des armes détenues par les civils, du désarmement et démantèlement des milices armées, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants et du renforcement de la police de proximité.

63. La MINUAD continuera de veiller à ce que les stratégies visant à assurer la sécurité physique des agglomérations tiennent dûment compte des vues des femmes. Par ailleurs, compte tenu de la situation qui règne au Darfour et du retard pris dans l'application du Document de Doha, elle continuera de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de deuxième génération par des activités de réinsertion. L'action menée pour aider les ex-combattants et les jeunes marginalisés dans les villages et les camps de déplacés sera intensifiée au moyen de projets à forte proportion de main-d'œuvre exécutés à l'échelon local dans tout le Darfour. En collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, la MINUAD se tiendra

prête à conseiller la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration quant à la préparation et l'établissement d'un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, y compris les enfants associés aux forces et aux groupes armés, ainsi que de programmes de contrôle des armes détenues par les civils, comme il est stipulé dans le Document de Doha.

64. La MINUAD participera à la lutte antimines, et notamment à la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs, à l'éducation aux risques que posent les engins non explosés et au renforcement des capacités de l'autorité nationale de lutte antimines et d'autres partenaires gouvernementaux concernés. Il s'agit d'instaurer des conditions de sécurité afin que le processus de paix puisse avancer, et de mieux protéger les civils. Un soutien sera également prêté aux victimes d'accidents dus à des engins non explosés.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Augmentation du nombre d'accords de cessation des hostilités ou d'accords de paix signés par les tribus en conflit au Darfour (2012/13 : 5; 2013/14 : 10; 2014/15 : 15)

2.1.2 Réduction du nombre de civils victimes de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2012/13 : 1 229; 2013/14 : 25; 2014/15 : 1 200)

2.1.3 Réduction du nombre d'incidents en rapport avec des engins non explosés (2012/13 : 23; 2013/2014 : 20; 2014/15 : 15)

Produits

- Organisation de réunions bimensuelles de la Commission de cessez-le-feu et de ses sous-commissions sectorielles afin de débattre de questions liées à la violation des accords de paix pertinents, au redéploiement des forces et aux arrangements en matière de sécurité, ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, de régler les différends entre les parties signataires, et de dresser la liste des problèmes à signaler à la Commission conjointe
- Prestation de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires dans toute la zone de la mission, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et au développement, notamment sous forme de protection et au moyen de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'un appui en cas d'évacuation
- 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de réserves de la force ou des secteurs et prêtes à intervenir dans toute la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 52 560 jours-homme assurés par la compagnie du quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général de l'Opération et escorter les membres de la direction et les visiteurs de marque (36 hommes par équipe à raison de 4 équipes pendant 365 jours)

- 893 520 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour assurer la sûreté et la protection des civils, pour observer et contrôler les conflits violents ainsi que les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, et pour assurer la sécurité des observateurs (72 hommes par patrouille pour chacune des 34 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 893 520 jours-homme pour assurer la sécurité statique ainsi que l'appui administratif et le soutien logistique dans les bases d'opérations (72 hommes pour chacune des 34 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 1 440 heures de soutien aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque ou dont l'accès au sol est difficile, pour protéger les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles et des reconnaissances (3 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- 197 100 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire ainsi que les convois humanitaires (36 hommes par convoi à raison de 15 convois par jour pendant 365 jours)
- 31 025 jours-officier de liaison pour maintenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales afin de résoudre les points de conflit (85 officiers de liaison pendant 365 jours)
- 182 500 jours-homme dans des bases opérationnelles temporaires afin de protéger des sites d'opérations spécifiques (points de distribution et centres logistiques, et points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes pour chacun des 5 centres pendant 365 jours)
- 595 680 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des personnes déplacées (96 hommes par unité de police constituée à raison de 17 unités pendant 365 jours)
- 236 520 jours d'opération de la police pour effectuer des patrouilles de sécurité afin de protéger les personnes déplacées, notamment dans le cadre d'activités de police de proximité menées dans l'ensemble du Darfour (6 membres de la police par équipe à raison de 3 équipes pour chacune des 36 bases d'opérations pendant 365 jours)
- Organisation de 80 stages de formation à l'intention de 3 600 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à faire respecter l'ordre, soit 40 stages portant sur la surveillance de proximité à l'intention de 1 800 volontaires et 40 autres portant sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 1 800 volontaires (16 stages dans chacun des 5 secteurs à raison de 45 volontaires par stage)
- Exécution de 15 projets à effet rapide portant sur le développement des infrastructures de la police soudanaise (télécommunications et remise en état des commissariats)
- Exécution de 15 projets portant sur l'amélioration des moyens d'existence dans le cadre de l'action menée en matière de réinsertion des personnes déplacées, et sur la création d'un centre d'instruction de la police soudanaise dans le secteur est
- Organisation de 40 stages pratiques à l'intention de 1 000 participants (notables locaux et représentants de l'administration autochtone et des autorités) portant sur les dispositifs traditionnels de règlement des conflits
- Organisation de réunions mensuelles avec des représentants de l'administration autochtone, des notables locaux, des fonctionnaires d'État et des membres des comités locaux pour la paix dans chacun des 5 États du Darfour, en vue de soutenir les activités et les dispositifs traditionnels de réconciliation
- Organisation de 5 réunions d'échanges communautaires à l'intention de 200 notables locaux de sexe masculin, y compris des imams, portant essentiellement sur la sécurité des femmes et celle des villages

- Organisation de réunions trimestrielles avec la Commission du cessez-le-feu pour lui prêter conseil quant aux dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à la problématique hommes-femmes, et au contrôle de leur mise en œuvre
- Organisation de 5 stages de formation portant sur les moyens de prévenir les violences sexuelles liées au conflit et d'y réagir, en vue de renforcer les compétences en matière de sensibilisation de 200 membres des réseaux de protection des femmes dans les camps de déplacés des 5 États du Darfour
- Interventions liées la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs, axées sur 30 sites représentant 80 % des zones contaminées connues
- Organisation de stages de formation aux tâches ponctuelles liées aux engins non explosés à l'intention de 100 membres des forces de police soudanaises et de 4 stages pratiques à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines
- Organisation, à l'aide de supports divers, de séances d'éducation sur les risques que posent les débris de guerre non explosés, à l'intention d'un million de personnes dans les 5 États du Darfour
- Organisation de stages de formation aux directives techniques internationales sur les munitions et aux normes internationales sur le contrôle des armes légères à l'intention de 20 personnes choisies par les autorités nationales compétentes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

2.2.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants et de villageois participant aux projets de réinsertion (2012/13 : 0; 2013/14 : 6 000; 2014/15 : 7 000)

Produits

- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 12 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autorités compétentes afin de leur donner des orientations pratiques et des conseils opérationnels sur la mise en œuvre d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que sur des mesures de désarmement des civils et des communautés et des mesures complémentaires pour le Darfour, dont des projets à forte proportion de main-d'œuvre visant à soutenir la lutte contre la violence et exécutés à l'échelon local
- Coordination des activités de réinsertion, notamment les projets à forte proportion de main-d'œuvre exécutés à l'échelon local, touchant 7 000 ex-combattants et villageois en vue de contribuer à la sécurité des populations par des emplois de courte durée
- Organisation de manifestations à visée informative et diffusion de messages en faveur de relations pacifiques entre les communautés à l'intention de 7 000 ex-combattants et villageois, en liaison avec les projets à forte proportion de main-d'œuvre
- En coopération avec l'UNICEF, prestation aux autorités compétentes et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour d'un soutien logistique pour identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leur famille et les réinsérer

Facteurs externes : Les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs et se concrétiseront par les réalisations escomptées à condition que : les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police les maintiennent à leurs niveaux actuels et fournissent le reste des moyens approuvés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements des pays voisins préservent l'intégrité de leurs frontières avec le Soudan; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit coopèrent et soutiennent l'exécution du mandat de l'Opération; les bailleurs fournissent des fonds à l'appui du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Tableau 3
Ressources humaines : volet 2 (sécurité)

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2013/14										260
Effectif proposé 2014/15										260
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2013/14										15 940
Effectif proposé 2014/15										15 940
Variation nette										–
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2013/14										2 310
Effectif proposé 2014/15										2 310
Variation nette										–
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2013/14										2 380
Effectif proposé 2014/15										2 380
Variation nette										–
V. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>				
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>national^a</i>	<i>Volontaires</i>	<i>Unies</i>	Total
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2013/14	1	1	–	–	2	4	4	–		8
Postes proposés 2014/15	1	1	–	–	2	4	4	–		8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Division de la police										
Postes approuvés 2013/14	–	3	14	4	1	22	331	–		353
Postes proposés 2014/15	–	3	14	4	1	22	331	–		353
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2013/14	–	1	3	6	1	11	13	8		32
Postes proposés 2014/15	–	1	3	5	1	10	13	5		28
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(3)		(4)

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2013/14	1	5	17	10	4	37	348	8	393
Postes proposés 2014/15	1	5	17	9	4	36	348	5	389
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(3)	(4)
Total (I à V)									
Effectif approuvé 2013/14									21 283
Effectif proposé 2014/15									21 279
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)

Volontaire des Nations Unies : diminution de 3 postes de Volontaire des Nations Unies (suppression)

65. Conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs civils et compte tenu du remaniement du mandat de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, il est proposé de supprimer un poste P-2 et trois postes de Volontaire des Nations Unies. En effet, les fonctions attachées à ces postes ne sont plus requises et les effectifs restants de la Section sont en mesure de gérer le programme en cours relatif aux projets locaux à forte intensité de main d'œuvre et le programme de désarmement des civils, ainsi que de prêter un appui et des conseils techniques aux parties qui jouent un rôle de médiateur dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou qui la négocient.

Volet 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

66. Dans le cadre de ce volet, l'Opération, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales, aidera les autorités nationales et locales à asseoir l'état de droit en réformant les systèmes judiciaire et pénitentiaire, notamment en incorporant les lois coutumières dans le système juridique en s'inspirant du droit international et des meilleures pratiques en la matière. Elle y œuvrera également en aidant à mettre en œuvre les conclusions et recommandations issues de l'évaluation des besoins du secteur de la justice; en aidant l'État à aligner les lois en vigueur sur les normes internationales des droits de l'homme; en suivant le déroulement des procès; en facilitant l'accès à l'aide juridique et en aidant à organiser une assistance humanitaire, des stages de formation et des programmes dans le but d'améliorer les conditions de vie des mineurs dans les prisons. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera d'exécuter des projets à effet rapide en vue de remédier au manque d'infrastructures dans le secteur de la justice.

67. La MINUAD continuera d'exercer une surveillance, de mener des enquêtes, de promouvoir et de constater les activités liées aux droits de l'homme, notamment à la violence sexuelle et sexiste. Elle continuera également de s'intéresser au traitement réservé aux droits de l'homme dans l'administration de la justice, d'œuvrer à la fin de l'impunité des violations des droits de l'homme, de renforcer les capacités des institutions étatiques et non étatiques, et d'épauler les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, dont l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, dans l'exécution de leur mission. Elle continuera d'œuvrer à l'institutionnalisation des droits de l'homme dans les initiatives politiques et les processus de paix entrepris dans le cadre de stratégies de protection des civils et d'action humanitaire. Elle entretiendra par ailleurs une plateforme de dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et s'associera avec les partenaires internationaux, les mouvements armés, les équipes de pays des Nations Unies et les principaux interlocuteurs nationaux pour défendre le respect des droits de l'homme.

68. L'Opération aidera le Gouvernement soudanais et les représentants de la société civile à renforcer les capacités des administrations locales en fournissant des conseils et une assistance technique en vue d'offrir à tous une administration civile transparente et responsable, conformément aux principes de bonne gouvernance. Compte tenu de l'enjeu que représentent les ressources naturelles dans les conflits qui secouent le Darfour, l'Opération aidera notamment les autorités civiles et les chefs locaux à gérer l'accès à la terre et aux autres richesses naturelles.

69. L'Opération apportera encore son concours technique aux gouvernements des États fédérés en vue de les aider à se donner des politiques sensibles à la problématique hommes-femmes, en particulier dans les domaines de la représentation politique, de la réforme du régime foncier et des violences sexuelles et sexistes. Elle aidera également à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants en période de conflit armé et à entretenir le dialogue avec les forces et les groupes armés en vue de les amener à s'engager à appliquer des plans pour mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations graves sur la personne d'enfants.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Gouvernance efficace, représentative et ouverte à tous appliquée par les administrations centrale et locales

3.1.1 Population du Darfour mieux informée de la gouvernance des administrations locales et centrale et participant plus pleinement à leurs activités (2012/13 : 1 895; 2013/14 : 2 500; 2014/15 : 3 500)

3.1.2 Femmes du Darfour mieux représentées au sein des institutions publiques nationales et locales (2012/13 : 15 % de femmes; 2013/14 : 35 %; 2014/15 : 38 %)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec des représentants des autorités locales et de la société civile concernant l'organisation au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et ouverte à tous, ainsi que la création d'institutions publiques et l'adoption de textes législatifs en vue d'améliorer la prestation de services et la bonne tenue des archives

- Organisation de 12 séminaires sur le rôle des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans le jeu démocratique, à l'intention de 1 200 participants venus des cinq États du Darfour (partis politiques, groupes de femmes, organisations ethniques et religieuses, personnes déplacées, syndicats et milieux universitaires)
- Organisation de 12 ateliers sur la bonne gouvernance à l'intention de 800 représentants des administrations centrale et locales, de l'administration autochtone et des organisations de la société civile (notamment les organisations ethniques et religieuses, les groupes de femmes et de jeunes, les milieux universitaires et les comités traditionnels pour la paix)
- Organisation de réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur la mise en place et le fonctionnement des organes du Gouvernement de transition prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, Commission des terres et Commission d'indemnisation)
- Organisation de réunions mensuelles avec les commissions des terres des États fédérés sur l'utilisation des terres et le régime foncier, les droits fonciers traditionnels et historiques (hawakeer par exemple, qui désigne les droits de propriété foncière traditionnels, et les couloirs de migration) et sur la gestion des ressources naturelles
- Organisation d'une étude sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, fondée sur les indicateurs suivants : prévention, participation, protection, reprise et développement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|--|---|
| <p>3.2 Renforcement des capacités des acteurs de l'état de droit, des institutions de sécurité et de justice et pénitentiaires pour mettre fin à l'impunité et améliorer la fourniture de services judiciaires</p> | <p>3.2.1 Augmentation du nombre de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires formés à la politique pénitentiaire et de justice fondée sur les droits de l'homme, conformément aux principes internationaux de l'état de droit (2012/13 : 406; 2013/14 : 400; 2014/15 : 440)</p> <p>3.2.2 Mise en œuvre par les autorités pénitentiaires d'un plan quinquennal de renforcement des capacités du système carcéral au Darfour (2013-2018)</p> <p>3.2.3 Augmentation du nombre d'audiences foraines tenues au Darfour (2012/13 : 24; 2013/14 : 16; 2014/15 : 20)</p> <p>3.2.4 Nombre d'instances judiciaires conformes aux normes internationales d'équité du procès et de respect de la légalité (2012/13 : 3; 2013/14 : 510; 2014/15 : 50)</p> |
|--|---|

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les comités pour l'amélioration des prisons au niveau national et des États fédérés aux fins de la mise en œuvre des réformes du système pénitentiaire et du plan stratégique quinquennal dans les cinq États du Darfour
- Fourniture d'assistance technique à la Direction générale chargée des prisons et de la réforme en vue de la mise au point d'un cadre de formation stratégique et du programme d'enseignements à dispenser dans le cadre du programme de formation initiale en milieu carcéral
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les directeurs de prisons d'État pour leur apporter des conseils et un encadrement, dans le but de renforcer les établissements pénitentiaires du Darfour

- Organisation de 13 stages de formation sur les fonctions de base du personnel pénitentiaire, à l'intention de 440 agents; de 1 stage de formation à la gestion de niveau intermédiaire à l'intention de 30 agents; de 2 stages de comptabilité et de gestion à l'intention de 60 agents; de 1 stage de formation des formateurs sur les méthodes pédagogiques, à l'intention de 30 agents
- Organisation d'un programme de trois mois de formation des instructeurs de formation professionnelle à l'intention de 20 agents pénitentiaires issus du secteur central, du secteur est et du secteur ouest
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, de 4 ateliers de formation professionnelle en milieu carcéral, à l'intention des détenus
- Mise en place, en collaboration avec le PNUD, de 6 services d'aide judiciaire dans les prisons en vue de faciliter l'accès des détenus à la justice
- Organisation de 52 réunions avec des représentants du système judiciaire, des procureurs et des membres de l'ordre des avocats pour leur fournir des conseils sur le traitement des affaires en instance conformément aux règles et normes internationales applicables
- Organisation de 9 ateliers à l'intention de magistrats du siège et du parquet d'enquêteurs de police et de membres de l'ordre des avocats du Darfour, consacrés aux moyens de lutter contre l'impunité dans le respect de la légalité des normes internationales et aux questions relatives à l'immunité du personnel de sécurité, des factions armées et des fonctionnaires, ainsi qu'à l'administration de la justice, à la justice transitionnelle, aux normes internationales et aux régimes et mécanismes d'aide juridique
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des assistants juridiques des centres d'assistance juridique, le but étant de leur donner les moyens de prendre en charge les cas de violence sexuelle et sexiste et de les signaler
- Organisation de 20 visites d'audiences foraines sur l'ensemble du territoire national en vue améliorer l'accès à la justice
- Organisation de 3 séminaires de sensibilisation à l'intention des groupes de députées et des conseils législatifs des États sur des projets de loi portant répression de la violence sexuelle et sexiste au Darfour
- Organisation de 5 ateliers consacrés à la lutte contre la violence contre les femmes à l'intention de 135 soutiens de l'état de droit (procureurs, juges, policiers, agents pénitentiaires et agents de sécurité)
- Établissement d'un rapport de pays sur la mise en œuvre des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies destiné à orienter les stratégies nationales et internationales, les plans et priorités judiciaires et pénitentiaires
- Organisation d'un atelier animé par les autorités nationales aux fins de l'élaboration d'un plan d'action comportant des recommandations concrètes pour répondre aux principaux problèmes résultant des conclusions du rapport sur les indicateurs de l'état de droit des Nations Unies
- Au moins un déplacement du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires pour apporter à la MINUAD et aux autorités nationales un appui et un savoir-faire techniques
- Création de 6 centres partagés avec la police soudanaise, 2 dans le secteur nord et un dans chacun des autres secteurs. Comprenant 4 services (protection de l'enfance et de la famille, surveillance de la criminalité, droits de l'homme et police de proximité), chacun de ces centres ayant pour vocation de renforcer les capacités de la police soudanaise à la faveur de l'affectation, dans chaque service, de 2 membres de la Police des Nations Unies à raison de 8 heures par jour, 5 jours par semaine pendant 52 semaines
- Organisation de 150 ateliers sur la réforme et la restructuration, dont 5 ateliers à l'intention d'agents de la police soudanaise en vue de suivre et d'évaluer l'ensemble des activités menées en matière de police de proximité; de 75 ateliers sur la violence sexiste, le harcèlement sexuel et les droits de l'homme à l'intention des volontaires exerçant une surveillance de proximité, en vue d'améliorer les services de protection de l'enfance et de la famille du Darfour; de 70 ateliers mixtes sur la violence sexiste, le harcèlement sexuel et les violations

des droits de l'homme, notamment sur la personne de femmes et d'enfants, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces de l'ordre et des forces armées soudanaises

- Organisation de 432 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, les personnes déplacées et les organismes humanitaires dans 36 bases d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire du Darfour
- Organisation, à l'intention de 700 membres de la police des pays signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords, de 28 stages, dont 8 sur la police de proximité à l'intention de 200 agents, 12 sur les droits de l'homme et les violences sexuelles et sexistes à l'intention de 300 agents et 8 sur la gestion de niveau intermédiaire à l'intention de 200 agents
- Organisation de 78 stages de formation initiale et de perfectionnement à l'intention de 3 160 agents de la police soudanaise : 10 stages de formation initiale à l'intention de 400 sous-officiers (déontologie policière et compétences de base, thématiques juridiques); 10 stages sur la protection des lieux de crime à l'intention de 400 agents; 10 stages sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 400 agents; 10 stages sur les procédures d'enquête criminelle à l'intention de 400 agents; 10 stages de formation spécialisée sur la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la lutte contre les stupéfiants, la cybercriminalité et la criminalité environnementale à l'intention de 300 agents; 8 stages d'informatique à l'intention de 160 agents; 5 stages sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 500 agents; 5 stages sur les conditions de détention et le traitement réservé aux suspects à l'intention de 200 agents; 5 stages de formation à la direction d'équipes à l'intention de 200 agents; 5 stages sur la police de proximité à l'intention de 200 agents

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.3 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour

3.3.1 Adoption, par le Gouvernement ou par des organes de tutelle ou des organes délibérants, d'au moins 2 nouvelles stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour (y compris la justice transitionnelle et les droits de la femme) (2012/13 : 6; 2013/14: 2; 2014/15 : 2)

3.3.2 Conformité des lois, interventions et initiatives nationales et régionales aux normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire [loi sur l'état d'urgence (2007); loi relative au Service national de renseignement et de sécurité (2010); loi de protection de l'enfance (2010); Code pénal (1991); et Code de procédure pénale (1991)]

3.3.3 Augmentation du nombre de mesures (enquêtes, poursuites, jugements, indemnisations et réformes institutionnelles) prises par le Gouvernement en présence de violations des droits de l'homme commises au Darfour (2012/13 : 139; 2013/14 : 250; 2014/15 : 275)

3.3.4 Augmentation du pourcentage de projets administrés par des agences de sécurité extérieures au système des Nations Unies qui appliquent ou acceptent la politique de diligence de l'ONU pour l'évaluation des programmes (2012/13 : 0 %; 2013/14 : 20 %; 2014/15 : 25 %)

Produits

- Prestation de conseils et d'appui aux institutions spécialisées dans les droits de l'homme à l'échelle du pays ou des États lors de 2 sessions de formation et de 4 réunions avec la Commission nationale des droits de l'homme, de 1 atelier sur le cadre conjoint de coopération en matière de droits de l'homme avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, de 2 réunions du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour et de 12 réunions des sous-groupes des États sur les droits de l'homme
- Prestation de conseils aux comités des États lors de 12 réunions et de 4 ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la mise en œuvre des plans de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel
- Prestation de conseils à la Commission parlementaire nationale des droits de l'homme et aux assemblées des États du Darfour dans le cadre de 15 réunions et de 5 ateliers consacrés à la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 420 visites de terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 240 missions de suivi et d'établissement des faits sur les lieux où des violations des droits de l'homme ont été signalées et auprès des collectivités locales, et 180 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les progrès enregistrés et les mesures prises
- Prestation de conseils et d'assistance technique au Gouvernement soudanais dans le cadre de 120 missions de contrôle judiciaire, le but étant de lui donner les moyens d'offrir réparation aux victimes de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité au Darfour
- Prestation de conseils techniques aux commissions d'assistance humanitaire, aux ministères de tutelle et aux autorités publiques chargés de la question des personnes déplacées dans le cadre de 10 ateliers et 240 réunions sur la situation des droits de l'homme des personnes déplacées (y compris celle des plus vulnérables d'entre elles), sur les questions liées à la violence sexuelle et sexiste et sur le retour volontaire, dans la dignité et la sécurité, des déplacés dans leurs lieux d'origine ou tout autre lieu de leur choix
- Organisation de 5 campagnes locales de sensibilisation aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion des 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme)
- Assistance technique aux parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords postérieurs dans le cadre de 10 ateliers et de 25 réunions sur la mise en œuvre des dispositions de ces accords consacrées aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle
- Assistance technique au Groupe de concertation sur la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de donner au Groupe les moyens de lutter contre l'impunité, de promouvoir la réconciliation, de sensibiliser le public aux droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile
- Organisation, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées soudanaises, responsables de l'application des lois, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels, de 18 stages de formation à l'administration de la justice (y compris les questions liées à l'impunité et à l'administration pénitentiaire), aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Fourniture d'une assistance technique aux centres de formation de la police soudanaise et au Centre de formation des magistrats dans le cadre de 4 ateliers consacrés à la promotion et à l'enseignement des droits de l'homme

- Réédition de 10 000 supports pédagogiques, 1 800 affiches, 100 tableaux illustrés et 1 000 sacs imprimés en vue de sensibiliser les collectivités locales aux instruments nationaux et internationaux des droits de l'homme
- Consécration des normes et principes relatifs aux droits de l'homme, y compris la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme applicable à la fourniture d'appui par les Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes dans le cadre de réunions mensuelles sur des politiques et des programmes avec les partenaires des Nations Unies, y compris de la part du Groupe sectoriel de la protection au Darfour
- Organisation de 2 tables rondes à l'intention de 40 médiatrices potentielles dans le domaine des dispositions de droit coutumier concernant les femmes
- Organisation de 5 ateliers à l'intention de 200 procureurs, juges, membres du personnel de santé, militaires et membres des forces de l'ordre (policiers, agents des services nationaux de renseignement et de sécurité et agents pénitentiaires)
- Organisation de 2 tables rondes à l'intention de 40 médiatrices potentielles dans le domaine des dispositions de droit coutumier qui concernent les femmes
- Organisation de 5 ateliers à l'intention de 200 procureurs, juges, professionnels de santé, militaires et agents des forces de l'ordre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Disparition progressive des violations graves commises par les parties au conflit

3.4.1 Augmentation du nombre de plans d'action signés et exécutés par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations graves commises sur la personne d'enfants (2012/13 : 0; 2013/14 : 6; 2014/15 : 7)

3.4.2 Augmentation du nombre de comités de protection de l'enfance du Darfour formés à la promotion des droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au niveau local pour responsabiliser les communautés en la matière (2012/13 : 9; 2013/14 : 18; 2014/15 : 27)

Produits

- Ouverture d'un dialogue avec les parties au conflit en vue de les amener à s'engager à adopter des plans d'action dans le but de mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations graves, en application des résolutions [1539 \(2004\)](#), [1612 \(2005\)](#), [1882 \(2009\)](#), [1998 \(2011\)](#) et [2003 \(2011\)](#)
- Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans d'action et de fournir appui et conseils en la matière
- Organisation de 36 stages de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 1 500 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres des organisations de la société civile, agents volontaires de la police de proximité, institutions soudanaises et comités et interlocuteurs reconnus dans le domaine)
- Établissement de 4 rapports sur la transversalisation et le renforcement des capacités et de 4 rapports sur les violations perpétrées contre des enfants, soumis au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

- Organisation de 160 missions d'observation dans des bureaux hors Siège et les camps de déplacés en vue de suivre et de constater toutes violations graves commises contre les enfants

Facteurs externes : Le Gouvernement soudanais s'est engagé à réformer le secteur pénitentiaire et celui de la justice au Darfour et se propose d'imputer les dépenses nécessaires sur le budget national. Le Parlement poursuit les réformes législatives, adoptant des lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les donateurs accompagnent les initiatives de renforcement des capacités en matière d'état de droit, de gouvernance et de droits de l'homme.

Tableau 4

Ressources humaines : volet 3, état de droit, gouvernance et droits de l'homme

I. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service Mobile</i>				
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	4	–	6	18	6	30
Postes proposés 2014/15	–	–	2	3	–	5	12	3	20
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(6)	(3)	(10)
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	2	6	1	9	19	5	33
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	6	1	9	19	5	33
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	10	33	1	45	89	33	162
Effectif proposé 2014/15	–	1	10	22	1	34	89	16	134
Variation nette	–	–	–	(11)	–	(11)	–	(17)	(28)
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	9	7	4	21	31	–	52
Effectif proposé 2014/15	–	1	9	7	4	21	31	–	52
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2013/14	–	2	23	50	6	81	157	39	277
Postes proposés 2014/15	–	2	23	38	6	69	151	19	239
Variation nette	–	–	–	(12)	–	(12)	(6)	(20)	(38)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service Mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2						
II. Personnel fourni par des gouvernements										
	Effectif approuvé 2013/14									6
	Effectif proposé 2014/15									6
Variation nette										-
Total (I + II)										
	Effectif approuvé 2013/14									283
	Effectif proposé 2014/15									245
Variation nette										(38)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 12 postes
(suppression de 5 P-3 et de 7 P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 6 postes
(suppression de 6 postes d'agent des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 20 postes (suppression)

Groupe de la protection de l'enfance

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes
(suppression de 6 postes d'agent des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (suppression)

70. Conformément aux conclusions de l'étude du personnel civil et de l'examen du mandat du Groupe de la protection de l'enfance, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), cinq postes de chauffeur et un poste d'assistant multilingue (agents des services généraux recruté sur le plan national) et trois postes de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaires des Nations Unies), ces postes n'étant plus nécessaires au bon fonctionnement du Groupe.

Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes
(suppression de 4 P-3 et de 7 P-2)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 17 postes (suppression)

71. Conformément aux conclusions de l'étude du personnel civil et à l'examen du mandat de la Section des droits de l'homme, il est proposé de supprimer 21 postes de spécialiste des droits de l'homme (4 P-3 et 17 postes de Volontaire des Nations

Unies), ainsi que sept postes (P-2) de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe), ces postes n'étant plus nécessaires au bon fonctionnement de la Section.

Volet 4 : liaison pour les affaires humanitaires et relèvement

72. Dans le cadre de ce volet, la MINUAD collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan dans les domaines suivants : coordination et suivi des questions relatives à la protection des civils; fourniture d'aide humanitaire aux populations vulnérables et extension de l'espace humanitaire; retour des réfugiés et déplacés et/ou intégration de ces populations au lieu de leur choix; passage progressif des secours humanitaires aux premières activités de relèvement postconflit; soutien de la participation des femmes au relèvement, au développement et à leur propre autonomisation sociale et financière; sensibilisation et prévention du VIH/sida; recherche de partenaires d'exécution pour les activités d'assistance aux victimes de restes explosifs de guerre. Dans le cadre de ce volet, l'Opération continuera en particulier d'œuvrer à améliorer les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones reculées et enclavées en aidant à créer des conditions de sécurité satisfaisantes. Conformément aux résolutions [1308 \(2000\)](#) et [1983 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile, la MINUAD soutiendra les interventions destinées à faciliter l'accès aux services de prise en charge du VIH/sida, et en particulier le renforcement des capacités du programme national correspondant et des ministères de la santé des États en vue d'offrir des prestations efficaces et de qualité aux populations vulnérables.

73. En collaboration étroite avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, l'Opération travaillera de concert et sans réserve avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Dans ce contexte, elle participera aux activités du Groupe sectoriel de la protection au Darfour dirigé par le HCR, ainsi qu'aux travaux des groupes de travail mixtes (équipe de pays/MINUAD) en vue de sélectionner et de lancer des activités conjointes à titre d'appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, centrées notamment sur le relèvement, la reconstruction, les moyens de subsistance et l'environnement, ainsi que sur la recherche de solutions durables, les retours volontaires et la réintégration, afin d'aider à instaurer un climat de sûreté, de sécurité et de stabilité propice à la normalisation de la vie quotidienne au Darfour. L'Opération coordonnera, avec l'équipe de pays des Nations Unies, son appui civil, militaire, policier et logistique de manière à faciliter l'acheminement en toute célérité et liberté de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour. L'Opération continuera également d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à rechercher des solutions durables en faveur des populations déplacées du Darfour. Elle coordonnera par ailleurs ses capacités d'appui technique et logistique avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour et continuera de collaborer avec les organismes partenaires des Nations Unies, le but étant d'associer véritablement les femmes du Darfour aux programmes socioéconomiques mis en place et de leur permettre d'en tirer les bénéfices escomptés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence

4.1.1 Augmentation du pourcentage de donateurs allouant des financements au titre des engagements pris lors de la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 40 %; 2014/15 : 60 %)

4.1.2 Augmentation du nombre de projets de relèvement et de réhabilitation financés au moyen du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et d'autres fonds (2012/13 : 26; 2013/14 : 45; 2014/15 : 50)

4.1.3 Amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones d'accès restreint ou intermittent (2012/13 : 20 villages supplémentaires; 2013/14 : 40; 2014/15 : 50)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'Autorité régionale pour le Darfour et de réunions bimensuelles avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire en vue d'offrir des conseils sur les questions de l'aide humanitaire, du relèvement rapide de la protection des civils; participation à des réunions spéciales de donateurs consacrées aux questions humanitaires
- Fourniture de conseils aux parties au conflit à l'occasion de réunions mensuelles dans chacun des cinq États du Darfour visant à faciliter l'acheminement en toute célérité et liberté dans les zones qu'elles contrôlent, de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin
- Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités consacrés à la transversalisation de la problématique hommes-femmes à l'intention de 200 représentantes d'organisations de la société civile
- Mise en place d'un programme de formation au microcrédit et à la gestion de projets pour permettre à des femmes de créer au Darfour 5 activités génératrices de revenus qui pourront profiter à 200 bénéficiaires
- Montage, au Darfour, de 5 projets d'activités génératrices de revenus destinés aux victimes d'accidents liés à des engins non explosés, avec l'appui d'organisations non gouvernementales internationales et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Fin des attaques et harcèlements redoutés par les civils au Darfour; retour volontaire des déplacés et des réfugiés chez eux ou réinstallation dans des lieux où leur sûreté et leur sécurité sont garanties

4.2.1 Nombre de décisions prises et appliquées par le groupe mixte chargé de la protection qui ont un impact direct et positif sur la protection des civils sur l'ensemble du territoire (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 24; 2014/15 : 30)

4.2.2 Augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés qui quittent volontairement les camps pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs (2012/13 : 81 000; 2013/14 : 1 000 000; 2014/15 : 200 000)

Produits

- Renforcement des mécanismes d'alerte précoce, par l'accélération de l'identification et du signalement, et de leur articulation avec les mécanismes d'intervention rapide, afin de protéger les civils en danger imminent
- Organisation de réunions mensuelles du groupe mixte chargé de la protection des civils et participation aux réunions mensuelles du Groupe sectoriel de la protection au Darfour consacrées aux menaces contre la sécurité des civils et aux problèmes relatifs à leur protection
- Coordination de l'appui logistique et de la sécurité fournis à 300 missions hors-Siège interinstitutions consacrées à l'évaluation, à la vérification ou à l'acheminement d'aide humanitaire dans les zones de retour
- Prestation de conseils aux autorités nationales, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales à l'occasion de réunions mensuelles des groupes de travail sur le rapatriement et la réinsertion consacrées aux besoins des rapatriés en matière de protection et d'aide humanitaire ainsi qu'aux priorités à définir
- Organisation de 8 ateliers, chacun à l'intention de 20 représentants des autorités de l'État, de l'administration locale et des ministères techniques, sur la gestion des activités de rapatriement et de réinsertion au Darfour
- Organisation, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 12 stages de formation d'une durée de 5 jours et limités à 25 participants, à l'intention du personnel du Programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida, des membres des organismes de soins liés au VIH/sida, de la police soudanaise, des cadres pénitentiaires et militaires, des déplacés, des femmes, des jeunes, des détenus et des ex-combattants, sur la sensibilisation au VIH/sida et l'éducation par les pairs dans ce domaine
- Organisation de 30 réunions locales consacrées aux stratégies de sensibilisation et de prévention à l'intention des volontaires chargés de la police de proximité auprès des déplacés, des jeunes, des femmes et d'autres membres vulnérables de la communauté locale

Facteurs externes : Les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale versent des fonds extrabudgétaires au titre des activités de secours et de relèvement. Les parties au conflit s'engagent à appliquer intégralement les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords ultérieurs concernant l'aide humanitaire, son acheminement, la protection des civils et les premières étapes du relèvement et du développement

Tableau 5

Ressources humaines : volet 4 (liaison pour les affaires humanitaires et relèvement)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre									
Postes approuvés 2013/14	–	1	–	1	1	3	3	–	6
Postes proposés 2014/15	–	1	–	1	1	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement									
Postes approuvés 2013/14	–	–	7	13	–	20	15	8	43

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2014/15	–	–	7	8	–	15	12	5	32
Variation nette	–	–	–	(5)	–	(5)	(3)	(3)	(11)
Total									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	7	14	1	23	18	8	49
Effectif proposé 2014/15	–	1	7	9	1	18	15	5	38
Variation nette	–	–	–	(5)	–	(5)	(3)	(3)	(11)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 3 P-3 et de 2 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (suppression)

74. Conformément aux conclusions de l'étude du personnel civil et à l'examen du mandat du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement, il est proposé de supprimer neuf postes de spécialiste des affaires humanitaires (3 P-3, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) et deux postes (P-2) de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe), ces postes n'étant plus nécessaires au bon fonctionnement du Groupe.

Volet 5 : appui

75. Le volet appui, qui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de la sûreté, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida, fournira à l'Opération, au cours de l'exercice considéré, des services efficaces et efficients de logistique, d'administration et de sécurité, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat en réalisant les produits prévus, en améliorant la prestation des services et en réalisant des gains d'efficacité. Dans l'intérêt de la bonne gestion, le projet de budget pour 2014/15 reflète l'application d'un facteur d'écart financier pondéré compte tenu des résultats historiques liés à l'annulation des engagements de trois exercices précédents (2009/10, 2010/11 et 2011/12), d'où la diminution de 4,3 millions de dollars des montants requis. Le volet apportera un appui à tous les effectifs déployés, soit 260 observateurs militaires, 15 940 membres des contingents, 2 380 membres des unités de police constituées, 2 310 policiers des Nations Unies ainsi que tout le personnel civil, soit 1 073 fonctionnaires recrutés sur le plan international (non compris les 59 agents transférés ou réaffectés au Centre de services régional d'Entebbe) et 3 005 agents recrutés sur le plan national (non compris les 53 agents transférés ou réaffectés au Centre d'Entebbe), dont 120 emplois de temporaire, 340 Volontaires des Nations Unies et 6 membres de personnel fourni par des gouvernements. Cet appui

intéressera les domaines suivants : mise en œuvre du programme de déontologie et de discipline et du programme sur le VIH/sida, administration du personnel, services financiers, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, mise en place des infrastructures d'informatique et de communications, opérations aériennes, transports terrestres, approvisionnement et ravitaillement, services juridiques et services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

76. Étant donné les conclusions de l'étude du personnel civil menée en août 2013 et la possibilité de recruter sur le plan national des agents du Service mobile recruté jusqu'ici sur le plan international, et d'améliorer le ratio personnel opérationnel/personnel d'appui, en 2014-2015 la MINUAD supprimera 251 postes ou emplois de temporaire et transformera 114 postes ou emplois de temporaire d'agent recruté sur le plan international en postes ou emplois de temporaire d'agent recruté sur le plan national.

77. La mission s'efforcera davantage d'externaliser certains services – tels que le nettoyage et l'entretien – dans le but de réduire les coûts administratifs liés au recrutement et à l'encadrement du personnel, tout en améliorant la qualité et la fiabilité des prestations. À titre transitoire, elle propose de transformer en emplois de temporaire 98 postes du Groupe de la gestion des installations (18 postes d'agent recruté sur le plan international et 80 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

78. En vue de l'ajuster à l'effectif déployé et en application de la décision du Comité du parc automobile, la MINUAD réduira son parc de véhicules de 332 unités, le ramenant de 1 689 véhicules en 2013/14 à 1 357 au 30 juin 2015. Elle prévoit de comptabiliser en perte 137 véhicules légers de transport de passagers au cours de l'exercice 2014/15 et de transférer 195 véhicules à d'autres missions de maintien de la paix. Afin de conserver tous ses véhicules en parfait état de marche, elle conservera cinq ateliers de réparation automobile, ainsi que 34 services de réparation dans les bases d'opérations situées dans la zone de la mission.

79. La MINUAD continuera de mettre en place un environnement informatique solide, fiable et sûr à l'appui de ses activités de base en renforçant, consolidant et améliorant l'infrastructure existante et sans remettre en cause la prestation de services à ses clients. Elle continuera de fournir des services de réseau privé virtuel permettant d'accéder à distance via Internet en toute sécurité et fiabilité aux services internes des TIC, notamment les applications, la messagerie et les autres systèmes et services de base du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix. Elle continuera de mettre en œuvre des solutions de communication unifiées qui permettent aux utilisateurs d'identifier leurs interlocuteurs, de les localiser et de communiquer avec eux facilement au moyen d'appareils divers (ordinateurs de bureau, téléphones portables, appareils portatifs, etc.) et appareils informatiques mobiles (smartphones, tablettes, etc.). En outre, pour optimiser l'utilisation de ses ressources, elle continuera de développer ses services de visioconférence et poursuivra la virtualisation complète de ses serveurs, la mise en place d'une infrastructure de bureau virtuel et la fourniture de services informatiques en nuage, ce qui lui permettra de gagner encore en efficacité.

80. Les services médicaux continueront de renforcer la prévention à la faveur de campagnes de sensibilisation. La MINUAD continuera de procéder à des examens de dépistage et des vaccinations avant déploiement afin de réduire les coûts liés au traitement du personnel en tenue dans les hôpitaux sous contrat. Le renforcement

des moyens de diagnostic de toutes les installations médicales de l'ONU permettra d'améliorer encore la prestation de services; les médicaments seront prescrits uniquement dans les traitements de première et deuxième intentions, des restrictions s'appliquant aux médicaments spécialisés.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice antérieur (2012/13 : 11 %; 2013/14 : 5 %; 2014/15 : 3 %)

5.1.2 Réduction du nombre de jours consacrés à l'évaluation technique dans les procédures de mise à disposition de biens ou services (2012/13 : 15 jours; 2013/14 : 12 jours; 2014/15 : 10 jours)

5.1.3 Réduction des stocks de réserve (2012/13 : 18 %; 2013/14 : 12,5 %; 2014/15 : 10 %)

5.1.4 Progrès réalisés dans la mise en service d'Umoja

Produits
Amélioration des services

- Réduction du taux plafond de rations par personne, grâce à la poursuite de la diminution des acheminements par voie aérienne et à l'amélioration de la gestion des entrepôts dans les régions
- Amélioration de la procédure d'enregistrement des passagers, amélioration de l'enregistrement et du suivi des bagages, transparence dans l'attribution des sièges et meilleure application du principe de responsabilité
- Diminution des demandes de vols spéciaux, réduction du temps de trajet entre les sites et amélioration de la disponibilité du personnel sur les lieux de travail
- Mise en service complète de l'outil électronique de gestion des rations permettant de surveiller, contrôler et gérer les rations alimentaires

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 940 soldats, 260 observateurs militaires, 2 310 policiers des Nations Unies et 2 380 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et policiers
- Stockage et distribution aux soldats et aux membres des unités de police constituées de 14,5 tonnes de rations, de 354 100 rations de combat et d'eau, dans 84 sites
- Administration d'un effectif moyen de 4 418 membres du personnel civil (non compris les 112 agents transférés au Centre de services régional d'Entebbe), dont 1 073 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 005 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 340 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

- Entretien de 32 camps utilisés par le personnel militaire ou des membres des unités de police constituées et réfection de 17 autres; entretien de 22 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et réfection de 33 autres; entretien et réfection des locaux utilisés par les membres du personnel civil dans 37 sites

- Acquisition et entretien de matériel et de fournitures pour un effectif moyen de 4 418 membres du personnel civil (dont 120 agents occupant un emploi de temporaire), de 2 310 policiers des Nations Unies, de 260 observateurs militaires et de 460 officiers d'état-major
- Construction de 4 hélistations dans 4 bases d'opérations militaires, de 3,5 kilomètres de route goudronnée entre le camp géant de Geneina et l'aéroport et de 2 entrepôts; entretien et remise en état de 35 kilomètres de route goudronnée, de 16 ponts, de 4 terrains d'aviation et 34 aires d'atterrissage pour hélicoptères dans 35 sites, de 1 installation portuaire et de 191 installations de stockage de carburants et lubrifiants dans 34 sites
- Services d'hygiène assurés sur tous les sites, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des ordures
- Exploitation et entretien de stations de purification de l'eau (177 appartenant à l'ONU et 111 aux contingents) dans 46 sites
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes (1 900 appartenant à l'ONU et 401 aux contingents) dans 104 sites
- Stockage et fourniture de 41,9 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 463 véhicules et pièces détachées appartenant à l'ONU, dont 27 véhicules blindés, 863 articles d'atelier et du matériel divers, dans 5 ateliers de secteur et 34 services de réparation situés dans les bases d'opérations
- Fourniture de 8,7 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, en vue de transporter chaque jour en moyenne 3 800 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 avions et 24 hélicoptères, dont 3 hélicoptères militaires, sur 31 sites (26 hélistations et 5 aéroports, à Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Khartoum et Entebbe)
- Fourniture de 18,6 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports aériens

Communications

- Gestion et maintenance d'un réseau satellitaire composé de 4 stations terriennes centrales permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie et de transmission d'images vidéo et de données
- Gestion et maintenance de 98 stations terriennes à très petite antenne, de 143 centraux téléphoniques et de 153 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance de 3 020 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 786 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 10 700 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence

Informatique

- Gestion et maintenance de 35 serveurs physiques, de 437 serveurs virtuels, de 5 599 ordinateurs de bureau, de 3 457 ordinateurs portables, de 920 imprimantes et de 619 scanners digital senders dans 37 sites
- Gestion et maintenance de 40 réseaux locaux ou étendus reliant 6 100 utilisateurs dans 37 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau III, de 3 hôpitaux de niveau II, de 6 centres médicaux de niveau I et de 67 unités médicales, ainsi que de postes de soins d'urgence et de premiers soins, répartis sur 76 sites et ouverts à l'ensemble du personnel de la mission, au personnel d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment en direction de 3 hôpitaux de niveau IV de 3 sites (Doubaï, Nairobi et Le Caire)
- Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ouverts à l'ensemble du personnel de la mission et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'éducation entre pairs, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission
- Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les hauts responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation de l'état de sécurité sur les sites de toute la zone de la mission, y compris l'inspection de 324 logements
- Organisation de 125 réunions d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, et initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la mission

Facteurs externes : Les fournisseurs et prestataires devront être en mesure de fournir les biens et services commandés. Les conditions de sécurité devront permettre de circuler librement dans la zone de la mission. Aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra avoir lieu.

Tableau 6

Ressources humaines : Volet 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2013/14	–	1	5	6	1	13	14	–	27
Postes proposés 2014/15	–	1	4	6	1	12	13	–	25
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	–	–	2	17	3	22
Postes proposés 2014/15	–	–	2	–	–	2	13	2	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(4)	(1)	(5)
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion									

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes approuvés 2013/14	1	–	3	1	1	6	4	–	10
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	(1)	–	(3)	(1)	(1)	(6)	(4)	–	(10)
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	1	7	10	21	39	89	19	147
Postes proposés 2014/15	–	1	7	10	20	38	94	13	145
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	5	(6)	(2)
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	1	12	19	77	109	193	69	371
Postes proposés 2014/15	–	1	13	19	50	83	88	26	197
Variation nette	–	–	1	–	(27)	(26)	(105)	(43)	(174)
Opérations et services									
Postes approuvés 2013/14	–	1	13	33	81	128	488	60	676
Postes proposés 2014/15	–	1	14	35	86	136	530	64	730
Variation nette	–	–	1	2	5	8	42	4	54
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	3	15	18	80	–	98
Variation nette	–	–	(1)	2	14	15	80	–	95
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	14	34	82	131	488	60	679
Effectif proposé 2014/15	–	1	14	38	101	154	610	64	828
Variation nette	–	–	–	4	19	23	122	4	149
Gestion de la chaîne logistique									
Postes approuvés 2013/14	–	1	17	36	195	249	619	123	991
Postes proposés 2014/15	–	1	14	26	169	210	610	68	888
Variation nette	–	–	(3)	(10)	(26)	(39)	(9)	(55)	(103)
Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2013/14	–	1	7	11	123	142	98	171	411
Postes proposés 2014/15	–	–	4	7	92	103	132	120	355
Variation nette	–	(1)	(3)	(4)	(31)	(39)	34	(51)	(56)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2013/14	–	–	6	29	146	181	723	–	904
Postes proposés 2014/15	–	–	6	28	143	177	724	–	901

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Variation nette	–	–	–	(1)	(3)	(4)	1	–	(3)
Total									
Postes approuvés 2013/14	1	6	72	145	645	869	2 245	445	3 559
Postes proposés 2014/15	–	5	64	131	561	761	2 204	293	3 258
Variation nette	(1)	(1)	(8)	(14)	(84)	(108)	(41)	(152)	(301)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	3	15	18	80	–	98
Variation nette	–	–	(1)	2	14	15	80	–	95
Total									
Effectif approuvé 2013/14	1	6	73	146	646	872	2 245	445	3 562
Effectif proposé 2014/15	–	5	64	134	576	779	2 284	293	3 356
Variation nette	(1)	(1)	(9)	(12)	(70)	(93)	39	(152)	(206)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 93 postes et emplois de temporaire (1 sous-secrétaire général, 1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 3 P-2 et 70 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 39 postes (28 administrateurs et 11 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 152 postes

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

81. Conformément aux recommandations de l'étude sur le personnel civil et de l'étude sur le personnel de l'Équipe Déontologie et discipline, il est proposé de supprimer un poste de P-4 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ces postes étant devenus inutiles.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 2 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression)

82. Comme suite aux recommandations de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer quatre postes d'agent recruté sur le plan national (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) et un poste de Volontaire des Nations Unies, ces postes n'ayant plus leur raison d'être.

Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (transfert à la Direction exécutive et administration de 1 poste de sous-secrétaire général, de 1 poste de P-5, de 2 postes de P-4, de 1 poste de P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert à la Direction exécutive et administration de 4 postes d'agent des services généraux)

83. Il est proposé de supprimer le Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion et de transférer les 10 postes qui le composent à la Direction exécutive et administration du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint (pilier II). Le Directeur de l'appui à la mission, qui relevait jusqu'ici de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion, aurait désormais pour supérieur hiérarchique direct le Représentant spécial conjoint.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (transformation de 5 postes de Volontaire des Nations Unies en 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste et transformation de 5 postes en postes d'agent recruté sur le plan national)

84. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission assure l'appui administratif, logistique et technique des services organiques des composantes police, militaire et civile de la MINUAD, pour lui permettre d'accomplir sa mission. Le Bureau est en cours de restructuration depuis 2013/14, l'objectif étant de l'adapter davantage aux impératifs de l'Opération et d'en accroître l'efficacité.

85. Il est proposé de créer en 2014/15 un Groupe de la gestion des risques et de la mise aux normes. Ce groupe ne serait pas rattaché au Groupe du budget mais relèverait directement du Directeur de l'appui à la mission. L'effectif du groupe serait composé d'un responsable de la gestion des risques et de la mise aux normes (P-4) et d'un administrateur (P-3), les deux postes étant transférés du Groupe du budget.

86. Au vu des conclusions de l'étude du personnel civil, il est également proposé de modifier l'effectif du Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement et de supprimer un poste d'agent du service mobile et un poste de volontaire des Nations Unies. Il est en outre proposé de transformer cinq postes de volontaire des

Nations Unies en postes d'agent recruté sur le plan national (3 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux).

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 26 postes (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile, perte de postes par suite du transfert de 1 P-3 et de 25 postes d'agent du Service mobile et gain de postes par suite du transfert de 1 P-4 et de 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 105 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, perte de postes par suite du transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 97 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 43 postes (suppression de 18 postes, transfert de 24 postes et transformation de 1 poste en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

87. On trouvera dans le tableau ci-après le récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission :

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	(1)	P-4	À la Section de la gestion des biens et du matériel relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(49)	15 agents du Service mobile, 28 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies	À la Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel, relevant de la Gestion de la chaîne logistique
Variation nette		(50)		
Section de la gestion des biens et du matériel	Transfert	61	1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 23 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies	Des services de gestion des biens et des services centralisés d'entreposage
	Réaffectation	1	1 P-4	De l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	1 P-4	Des services de technologies géospatiales et des télécommunications
Variation nette		63		

Bureau/section/groupe	Type de modification proposée	Nombre de postes concernés	Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire	Transféré(s) ou redéployé(s)
Bureaux de secteur	Réaffectation	(1)	1 P-5	À la Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel relevant de la Gestion de la chaîne logistique
	Transfert	(158)	5 P-3, 32 agents du Service mobile, 27 Volontaires des Nations Unies, 92 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 administrateurs recrutés sur le plan national	Au Groupe de la gestion des installations/Section du génie, relevant des Opérations et services
	Suppression	(28)	2 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 18 Volontaires des Nations Unies	
Variation nette		(187)		
Section de la gestion des marchés	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(1)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies à administrateur recruté sur le plan national
Variation nette		0		
Variation totale		(174)		

88. Entamée pendant l'exercice 2013/14, la restructuration du volet appui de la mission se poursuivra pendant l'exercice suivant, le but étant de tenir compte des changements opérationnels majeurs proposés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et d'aligner ce volet sur celles d'autres missions de taille comparable dans la région. À cette fin, il est proposé de transférer les fonctions de réception, d'inspection et de cession des biens à une nouvelle Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel relevant de la Gestion de la chaîne logistique, et de regrouper ainsi sous un seul toit les fonctions se rapportant à la chaîne logistique dans le sens de l'efficacité et de l'amélioration de la prestation de services. Il est en outre proposé de transférer les fonctions de gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents ou à l'ONU des services de gestion du matériel et des services centralisés d'entreposage à la nouvelle section dite Section de la gestion des biens et du matériel au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

89. Il est proposé de modifier la dotation en effectifs du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission

90. Il est proposé de réaffecter un fonctionnaire P-4 en qualité d'administrateur en chef chargé du matériel appartenant aux contingents à la Section de la gestion des

biens et du matériel relevant de la Gestion de la chaîne logistique et de transférer 15 postes d'agent du Service mobile et 28 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi que 6 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel relevant de la Gestion de la chaîne logistique.

Section de la gestion des biens et du matériel

91. Il est proposé de transférer les fonctions de gestion des biens de la Gestion de la chaîne logistique à la Section de la gestion des biens et du matériel au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. À cet effet, il est proposé de transférer 1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 23 agents des services généraux recrutés sur le plan national, ainsi que 9 Volontaires des Nations Unies des anciens services de gestion du matériel et services centralisés d'entreposage. Il est en outre proposé de réaffecter un fonctionnaire P-4 de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission au poste d'administrateur en chef chargé du matériel appartenant aux contingents, un autre fonctionnaire P-4 devant l'être du Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications au poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

Bureaux de secteur

92. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil et des effectifs des bureaux de secteur, effectuée dans le but de rationaliser leur structure et de les adapter aux besoins de l'Organisation, il est proposé de supprimer 10 postes (2 SM et 8 GN) et 18 Volontaires des Nations Unies, qui n'ont plus leur raison d'être.

93. En outre, la Section des services généraux ayant été dissoute et ses fonctions fusionnées avec celles de la Section du génie, il est proposé de transférer 131 postes (5 P-3, 32 SM, 2 AN et 92 GN) et 27 postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la gestion des installations/Section du génie relevant des Opérations et services.

94. Enfin, il est proposé de transférer un fonctionnaire P-5 à la Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel au poste de chef du Groupe.

Section de la gestion des marchés

95. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil et dans le but de renforcer les capacités nationales au Darfour, il est proposé de transformer un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (Volontaire des Nations Unies) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Opérations et services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 23 postes et emplois de temporaire (suppression de 5 postes (2 P-3 et 3 SM) et 3 emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM), transformation de 16 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et gain de postes par suite du transfert de 47 postes (1 P-5, 7 P-3 et 39 SM)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 122 postes et emplois de temporaire (suppression de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transformation de 37 postes en postes d'agent recruté sur le plan national (23 GN et 14 AN) et gain de postes par suite du transfert de 105 postes (2 AN et 103 GN)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 4 postes (suppression de 2 postes, transformation de 21 postes en postes d'agent recruté sur le plan national (8 AN et 13 GN) et gain de postes par suite du transfert de 27 postes)

96. On trouvera dans le tableau ci-après le récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs des Opérations et services :

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Bureau du Chef des Opérations et services	Transfert	(12)	1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Au Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives relevant du Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Variation nette		(12)		
Section du génie	Suppression	(27)	2 P-3, 3 agents du Service mobile, 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies	
	Transformation	(10)	Agent du Service mobile	D'agent du Service mobile en agent des services généraux recruté sur le plan national
		(13)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies en agent des services généraux recruté sur le plan national
		(6)	Agent du Service mobile	D'agent du Service mobile à administrateur recruté sur le plan national
	(7)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies à administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	36	23 agents des services généraux recrutés sur le plan national et	

Bureau/section/groupe	Type de modification proposée	Nombre de postes concernés	Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire	Transféré(s) ou redéployé(s)
			13 administrateurs recrutés sur le plan national	
Variation nette		(27)		
Groupe de la gestion des installations/ Section du génie	Transformation	(98)	3 P-3, 15 agents du Service mobile et 80 agents des services généraux recrutés sur le plan national	En personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	Transformation	98	3 P-3, 15 agents du Service mobile et 80 agents des services généraux recrutés sur le plan national	En personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	Transfert	158	5 P-3, 32 agents du Service mobile, 27 Volontaires des Nations Unies, 92 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 administrateurs recrutés sur le plan national	Des bureaux de secteur relevant de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Variation nette		158		
Section des ressources humaines	Transfert	(6)	2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies	Au Programme des Volontaires des Nations Unies
Variation nette		(6)		
Programme des Volontaires des Nations Unies	Transfert	6	2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies	De la Section des ressources humaines
Variation nette		6		
Section des achats	Transfert	33	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national	De la Section des achats relevant de la Gestion de la chaîne logistique
Variation nette		33		
Section des finances	Suppression	(3)	1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile [financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
Variation nette		(3)		
Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(1)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies à administrateur recruté sur le plan national
Variation nette		(0)		
Variation totale		149		

Bureau du Chef des opérations et services

97. Il est proposé de transférer le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives des Opérations et services au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. À cette fin, il est proposé de transférer les 12 postes du Groupe (1 P-4, 3 SM et 8 GN) du Bureau du Chef des Opérations et services au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Section du génie

98. Par suite du regroupement de la Section du génie, de la Section de l'eau et de la protection de l'environnement et du Groupe de la gestion des installations en une seule section dite Section du génie et de la protection de l'environnement et des recommandations résultant de l'étude du personnel civil, il est proposé d'ajuster la dotation en effectifs de la Section aux besoins actuels de la MINUAD et de supprimer 25 postes (2 P-3, 3 SM et 20 GN) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies, qui n'ont plus leur raison d'être. En outre, il est proposé de transformer 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (Service mobile) et 20 postes de Volontaire des Nations Unies en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (23 GN et 13 AN), le but étant de renforcer les capacités nationales.

Groupe de la gestion des installations

99. Au titre du premier volet d'externalisation des fonctions de gestion des installations, il est proposé de transformer 98 postes du Groupe de la gestion des installations (3 P-3, 15 SM et 80 GN) en emplois de temporaire qui seraient supprimés progressivement entre 2015 et 2017.

100. En outre, la Section des services généraux ayant été dissoute et ses fonctions fusionnées avec celles de la Section du génie, il est proposé de transférer 131 postes (5 P-3, 32 SM, 2 AN et 92 GN) et 27 postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la gestion des installations/Section du génie relevant des Opérations et services.

Groupe du Programme des Volontaires des Nations Unies et Section des ressources humaines

101. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, qui relevait de la Section des ressources humaines, se trouve désormais dans un groupe distinct sous la supervision directe du Chef des Opérations et services. Par suite, les deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et les quatre postes de Volontaire des Nations Unies chargés de l'appui aux Volontaires des Nations Unies seront transférés de la Section des ressources humaines au Groupe du Programme des Volontaires des Nations Unies.

Section des achats

102. Par suite de la restructuration du volet appui de la mission, il est proposé de transférer les fonctions d'achat de la Gestion de la chaîne logistique aux Opérations et services. Il faudrait donc transférer 33 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 10 SM et 19 GN).

Section des finances

103. Il est proposé de supprimer les trois emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) créés en 2013/14 pour une période d'un an à titre d'appui à l'exécution des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en place d'Umoja.

Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel

104. Il est proposé de transformer un poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national comme suite aux recommandations issues de l'étude du personnel civil, le but étant de renforcer les capacités nationales.

Gestion de la chaîne logistique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 39 postes (suppression de 12 postes (3 P-3 et 9 SM), gain de postes par transfert de 16 postes (1 P-5 et 15 SM), perte de postes par suite du transfert de 42 postes (2 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 32 SM) et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 9 postes [suppression de 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, perte de postes par suite du transfert de 43 postes (1 AN et 42 GN), gain de postes par suite du transfert de 28 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 37 postes en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 AN et 30 GN)]

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 55 postes (suppression de 16 postes, gain de postes par suite du transfert de 6 postes, perte de postes par suite du transfert de 9 postes et transformation de 36 postes en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national)

105. On trouvera dans le tableau ci-après le récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs de la Gestion de la chaîne logistique :

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Aviation	Transformation	(1)	1 P-4	En agent du Service mobile
		(2)	Volontaire des Nations Unies	En administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	3	1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national	
Variation nette		0		

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	Transformation	3	1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Transformation	(1)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies en administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	(2)	Volontaire des Nations Unies	De Volontaire des Nations Unies en agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transfert	(61)	1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 23 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies	À la Section de la gestion des biens et du matériel relevant de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Variation nette		(61)		
Section du contrôle des mouvements	Suppression	(14)	3 agents du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Transformation	(3)	Volontaire des Nations Unies	En administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	3	Administrateur recruté sur le plan national	
Variation nette		(14)		
Section des achats	Suppression	(1)	1 P-3	
	Transformation	1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformation	(1)	Agent du Service mobile	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transferts	(33)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national	À la Section des achats relevant des Opérations et services
Variation nette		(34)		
Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel	Réaffectation	1	P-5	Du bureau de secteur relevant de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transferts	49	15 agents du Service mobile, 28 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies	De l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
Variation nette		50		
Section des achats	Suppression	(8)	1 P-3, 1 agent du Service mobile et 6 Volontaires des Nations Unies	

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Transformation	(1)	Volontaire des Nations Unies	En administrateur recruté sur le plan national
Variation nette		(8)		
Section des transports	Suppression	(36)	1 P-3, 5 agents du Service mobile, 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies	
	Transformation	(27)	Volontaire des Nations Unies	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	27	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
Variation nette		(36)		
Variation totale		(103)		

Section des transports aériens

106. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil aux fins du renforcement des capacités nationales, il est proposé de transformer deux postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national et de confier aux titulaires de ces postes les fonctions de fonctionnaire chargé des opérations aériennes. En outre, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des transports aériens P-4 en poste d'agent du Service mobile pour donner au personnel de la catégorie des agents du Service mobile la possibilité de s'acquitter de responsabilités accrues et d'enrichir leurs compétences.

Gestion des biens et services centralisés d'entreposage

107. Les fonctions de gestion des biens seront transférées à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission et 61 postes (1 P-5, 4 P-3, 1 P-2, 22 SM, 1 AN, 23 GN et 9 VNU) seront transférés à la Section des biens et du matériel. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil aux fins du renforcement des capacités nationales, trois postes de Volontaire des Nations Unies seront transformés en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (1 AN et 2 GN) à l'occasion de leur transfert.

Section du contrôle des mouvements

108. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer 14 postes (3 SM et 11 GN), qui n'ont plus leur raison d'être, et de transformer trois postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national et de confier aux titulaires de ces postes les fonctions d'agent de la régulation des mouvements

Section des achats

109. Il est proposé de déplacer les fonctions d'achat des Opérations et services et de transférer 33 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 10 SM et 19 GN) de la Section des achats relevant de la Gestion de la chaîne logistique aux Opérations et services. En outre, comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, un poste P-3 serait supprimé et un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national devant être transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, avant d'être transféré.

Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel

110. À cette fin, il est proposé de transférer les fonctions de réception et d'inspection et de cession des biens à une nouvelle Section des services centralisés d'entreposage, de réception et d'inspection, et de cession du matériel relevant de la gestion de la chaîne logistique, et de regrouper ainsi sous un seul toit des fonctions se rapportant à la chaîne logistique, dans le sens de l'efficacité et de l'amélioration de la prestation de services. À cette fin, il faudra transférer 49 postes (15 SM, 28 GN et 6 VNU) de l'équipe de collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission à la nouvelle Section. En outre, un poste P-5 sera réaffecté des bureaux de secteur à la direction de la nouvelle section.

Section des approvisionnements

111. Comme suite aux recommandations issues de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-3 et 1 SM) et six postes de Volontaire des Nations Unies, qui n'ont plus leur raison d'être. En outre, afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé de transformer un poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de confier au titulaire les fonctions de fonctionnaire de l'approvisionnement.

Section des transports

112. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer six postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-3 et 5 SM), 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies, qui n'ont plus leur raison d'être. En outre, afin de renforcer les capacités nationales, il est proposé de transformer 27 postes de Volontaire des Nations Unies en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de confier aux titulaires les fonctions d'assistant aux fournitures.

**Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
(anciennement Service de l'informatique et des communications)**

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 39 postes (suppression de 19 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 15 SM), gain de postes par suite du transfert de 4 postes (1 P-4 et 3 SM), perte de postes par suite du transfert de 5 postes (1 D-1, 1 P-4 et 3 SM), réaffectation de 1 P-4 et transformation de 18 postes (1 P-2, 17 SM) en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 34 postes [gain de postes par suite du transfert de 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national, perte de poste par suite du transfert de 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 27 postes en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (5 AN et 22 GN)]

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 51 postes (suppression de 42 postes et transformation de 9 postes en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national)

113. On trouvera dans le tableau ci-après le récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications :

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Bureau du Chef des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Réaffectation	(1)	1 P-4	À la Section de la gestion des biens et du matériel
	Transferts	(2)	1 D-1 et 1 agent du Service mobile	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Suppressions	(15)	1 P-4, 1 P-3 et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Transformations	(1)	1 P-4	Service mobile
		(4)	Volontaire des Nations Unies	Administrateur recruté sur le plan national
		(5)	Volontaire des Nations Unies	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Transformations	10	1 agent du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 agents des services généraux		
Variation nette		(18)		
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	Transferts	12	1 P-4, 3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Du Bureau du Chef des Opérations et services
Variation nette		12		
Section des communications	Transferts	(3)	2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Suppressions	(27)	Volontaire des Nations Unies	
	Transformations	9	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformations	(9)	Agent du Service mobile	En agent des services généraux recruté sur le plan national
Variation nette		(30)		

<i>Unité administrative</i>	<i>Type de modification proposée</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Caractéristiques des postes ou emplois de temporaire</i>	<i>Transféré(s) ou redéployé(s)</i>
Section des systèmes d'information géographique	Suppressions	(4)	1 P-3, 1 P-2 et 2 agents du Service mobile	
	Transformation	(1)	P-2	En administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	
Variation nette		(4)		
Section des technologies de l'information	Transfert	(1)	1 P-4	Au Centre de services régional d'Entebbe
	Suppression	(15)	Volontaire des Nations Unies	
	Transformation	8	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformation	(8)	Agent du Service mobile	En agent des services généraux recruté sur le plan national.
Variation nette		(16)		
Variation totale		(56)		

Bureau du Chef des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

114. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil et de l'examen des effectifs et des fonctions du Bureau du Chef des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, il est proposé de supprimer 15 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4, 1 P-3 et 13 SM), qui n'ont plus leur raison d'être, et de transformer 9 postes de Volontaire des Nations Unies en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (4 AN et 5 GN), le but étant de renforcer les capacités nationales. Il est également proposé de transformer un poste P-4 en poste d'agent du Service mobile pour donner au personnel de la catégorie des agents du Service mobile la possibilité de s'acquitter de responsabilités accrues et d'enrichir leurs compétences. Enfin, il est proposé de réaffecter un P-4 à la Section de la gestion des biens et du matériel

115. En outre, il est proposé de transférer deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1 et 1 SM) du Bureau du Chef des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications au Centre de services régional d'Entebbe à titre d'appui aux opérations d'un service régional de l'informatique et des communications.

Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives

116. Il est proposé de transférer le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives de Opérations et services au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et de transférer 12 postes du Groupe

(1 P-4, 3 SM et 8 GN) du Bureau du Chef des Opérations et services au Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Section des communications

117. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil et des effectifs et des fonctions de la Section des communications, il est proposé de supprimer 27 postes de Volontaires des Nations Unies, qui n'ont plus leur raison d'être, et de transformer neuf postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, le but étant de renforcer les capacités nationales.

118. En outre, il est proposé de transférer trois postes (2 SM et 1 GN) de la Section des communications au Centre de services régional d'Entebbe, à titre d'appui aux opérations d'un service régional de l'informatique et des communications.

Section des systèmes d'information géographique

119. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-3, 1 P-2 et 2 SM) et de transformer 1 poste P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, le but étant de renforcer les capacités nationales.

Section des technologies de l'information

120. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, il est proposé de supprimer 15 postes de Volontaire des Nations Unies qui ne sont plus nécessaires et de transformer huit postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (agents des services généraux recrutés sur le plan national), le but étant de renforcer les capacités nationales.

121. En outre, il est proposé de transférer un poste P-4 de la Section des technologies de l'information au Centre de services régional d'Entebbe à titre d'appui aux opérations d'un service régional de l'informatique et des communications.

Section de la sécurité et de la sûreté

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(suppression de 3 postes d'agent du Service mobile et transformation
d'un poste P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(transformation de 1 poste P-2 en poste d'administrateur recruté
sur le plan national)*

122. Comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil et de l'examen de la dotation en effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté, il est proposé de supprimer trois postes d'agent du Service mobile, qui n'ont plus leur raison d'être, et de transformer une poste P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de confier au titulaire du poste les responsabilités d'agent de sécurité auxiliaire.

F. Centre de services régional d'Entebbe

123. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe comporte les indicateurs de succès et produits des fonctions devant y être transférées : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions; traitement des indemnités pour frais d'études; administration du Centre régional de formation et de conférences; administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; fonctions financières (certains volets des états de paie du personnel des missions, des paiements, des opérations de caisse et de la comptabilité); fonctions intéressant les ressources humaines (recrutement sur le plan international, gestion des postes, états de présence); administration d'un centre régional d'informatique et de communications.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.2 Prestation d'appui efficace et rationnel aux fins du contrôle des arrivées et des départs

5.2.1 Respect du délai d'enregistrement des arrivées (2012/13 : 89,3 % des arrivées enregistrées en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours et 100 % des arrivées enregistrées en 7 jours; 2014/15 : plus de 98 % des arrivées enregistrées en 2 jours et 100 % des arrivées enregistrées en 7 jours)

5.2.2 Respect du délai de contrôle des départs du personnel recruté sur le plan international (2012/13 : action accomplie en 1 jour dans 99,3 % des cas; 2013/14 : action accomplie en 1 jour dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 5 jours; 2014/15 : action accomplie en 1 jour dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 5 jours)

5.2.3 Constance du niveau de qualité des services grâce au respect du délai d'enregistrement des départs du personnel en tenue (2012/13 : action accomplie en 3 jours dans 98 % des cas; 2013/14 : action accomplie en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours; 2014/15 : action accomplie en 3 jours dans plus de 98 % des cas, sans jamais dépasser 7 jours)

Produits

- Contrôle de l'arrivée et du départ de 553 membres du personnel civil de la MINUAD
- Contrôle de l'arrivée et du départ de 2 240 membres du personnel en tenue de la MINUAD

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.3 Prestation d'un appui efficace et rationnel aux fins du traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

5.3.1 Qualité constante des services grâce au respect des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : 46 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 6 semaines; 2014/15 : 96 % en 6 semaines)

5.3.2 Qualité constante des services grâce au respect des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : 70,3 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 3 semaines; 2014/15 : 96 % en 3 semaines)

5.3.3 Qualité constante des services grâce à la réduction du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : versement en une semaine dans moins de 12 % des cas; 2014/15 : une semaine dans 96 % des cas)

5.3.4 Qualité constante des services grâce à la réduction du délai de versement des indemnités pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 3 jours dans 96 % des cas)

5.3.5 Réduction de la proportion moyenne de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées aux missions (2012/13 : 4 %; 2013/14 : moins de 12 %; 2014/15 : moins de 11 %)

Produits

- Traitement de 2 048 demandes d'indemnité pour frais d'études émanant du personnel de la MINUAD

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.4 Prestation d'appui efficace et rationnel aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

5.4.1 Maintien de la qualité des prestations fournies au titre du fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 6 391 participants aux activités organisées par le Centre de services régional d'Entebbe; 2013/14 : 6 000 participants; 2014/15 : 6 000 participants)

5.4.2 Respect des délais de réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2012/13 : 24 heures dans 47 % des cas; 2013/14 : 24 heures dans 98 % des cas; 2014/15 : 24 heures dans 98 % des cas)

5.4.3 Maintien du degré de satisfaction des participants aux formations (2012/13 : 28 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2014/15 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

Produits

- Organisation de 250 stages de formation et conférences avec la participation des 2 799 membres du personnel de la MINUAD
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.5 Prestation d'appui efficace et rationnel au titre des mouvements des contingents et du personnel de police au niveau régional

5.5.1 Coordination par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, dans le respect des délais impartis, des vols affrétés au titre des mouvements des contingents et du personnel de police au niveau régional (2012/13 : 839 vols; 2013/14 : 1 179 vols; 2014/15 : 555 vols)

5.5.2 Réduction du temps nécessaire à l'organisation des transports des contingents et du personnel de police (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 5 jours dans 96 % des cas, sans jamais dépasser 14 jours; 2014/15 : 5 jours dans 95 % des cas, sans jamais dépasser 10 jours)

Produits

- Coordination de 12 vols de transport des contingents et du personnel de police à bord d'appareils des Nations Unies affrétés par la MINUAD pour de longues durées
- 420 membres des contingents et des forces de police transportés pour le compte de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.6 Prestation d'appui efficace et rationnel aux missions clientes en matière de transports aériens et terrestres au niveau régional

5.6.1 Réalisation sans retard des vols régionaux (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : au moins 75 %)

5.6.2 Réduction du délai nécessaire à l'organisation des transports de substitution (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 5 jours dans 95 % des cas, sans jamais dépasser 10 jours)

5.6.3 Taux de remplissage des appareils de transport de passagers et de fret égal à 70 % (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 70 %)

5.6.4 Exploitation de 80 % des heures de vol budgétisées (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %)

Produits

- 312 vols régionaux à titre d'appui à la MINUAD
- 10 vols spéciaux en période de pointe assurés pour le compte de la MINUAD
- 13 985 passagers transportés dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux à titre d'appui à la MINUAD
- 136 557 kilogrammes de fret transportés pour le compte de la MINUAD
- 810 heures de vol effectuées pour le compte de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.7 Prestation de services financiers bien conçus et efficaces

5.7.1 Maintien du délai de règlement des factures de fournisseur valables (2012/13 : 86,8 % des factures réglées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 27 jours; 2014/15 : 98 % sous 27 jours)

5.7.2 Respect du délai de traitement des demandes de remboursement du personnel (2012/13 : 89 % des demandes traitées sous 28 jours; 2013/14 : 98 % sous 21 jours; 2014/15 : 98 % sous 21 jours)

5.7.3 Maintien des remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs dans 100 % des cas, lorsque c'est applicable)

5.7.4 Réduction du délai de traitement des virements électroniques (2012/13 : 97 % sous 3 jours; 2013/14 : 97 % sous 3 jours; 2014/15 : 98 % sous 3 jours)

5.7.5 Respect du délai d'exécution des opérations mensuelles de paie et autres prestations (2012/13 : 99,8 % des opérations exécutées sous 5 jours; 2013/14 : 98 % sous 5 jours; 2014/15 : 98 % sous 5 jours)

5.7.6 Maintien du degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services financiers (2012/13 : 13 % satisfaits des prestations en ce qui concerne le versement des indemnités; 21 % en ce qui concerne le versement des traitements; 16 % en ce qui concerne les services de prestataires; 2013/14 : 80 %; 2014/15 : 80 %)

Produits

- États financiers mensuels établis conformément aux normes IPSAS
- Règlement de 23 323 demandes d'indemnisation émanant de membres du personnel de la MINUAD
- Paiement du traitement de 1 286 membres du personnel de la MINUAD recruté sur le plan international
- Paiement du traitement de 3 363 membres du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national
- Paiement du traitement de 8 319 membres du personnel en tenue de la MINUAD
- Paiement du traitement de 598 Volontaires des Nations Unies de la MINUAD
- Paiement du traitement de 1 800 vacataires au service de la MINUAD
- Règlement des factures de 1 260 fournisseurs de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.8 Prestation de services de gestion des ressources humaines rationnels et efficaces

5.8.1 Respect du délai de traitement des demandes d'intégration de nouvelles recrues/de gestion des offres d'engagement en provenance des missions clientes en vertu de la délégation de pouvoir (2012/13 : sans objet;

2013/14 : sans objet; 2014/15 : intégration achevée sous 90 jours dans 98 % des cas)

5.8.2 Respect du délai d'approbation des prestations et avantages du personnel (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 14 jours dans 98 % des cas; 2014/15 : 14 jours dans 98 % des cas)

5.8.3 Respect du délai de traitement des demandes de remboursement de frais de voyage (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités en 14 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités en 14 jours, sans jamais dépasser 20 jours)

5.8.4 Respect du délai de traitement des primes d'affectation (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités en 5 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités en 5 jours)

5.8.5 Prorogations de contrats ponctuels aux fins de l'établissement des états de paie, au vu de toutes recommandations et de tous rapports d'appréciation (ePerformance) reçus des missions clientes (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %; 2014/15 : 100 %)

5.8.6 Respect du délai d'accomplissement des formalités et d'établissement des états de présence à la cessation de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours; 2014/15 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)

5.8.7 Respect du délai d'émission des billets pour voyages autorisés (2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours; 2014/15 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)

5.8.8 Respect de la règle prescrivant l'achat de billets nominatifs 16 jours avant tout voyage autorisé (2012/13 : sans objet; 2013/14 : dans 75 % des cas; 2014/15 : dans 75 % des cas)

5.8.9 Maintien du degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services des ressources humaines (2012/13 : 15 % des intéressés satisfaits des services de recrutement et d'intégration, 40 % des services liés aux voyages autorisés, et 48 % des services au personnel; 2013/14 : 90 %; 2014/15 : 90 %)

Produits

- Publication de 424 avis de vacance de postes ouverts à recrutement sur le plan international pour le compte de la MINUAD
- Prorogation de 4 485 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international pour le compte de la MINUAD

- Approbation de 14 951 prestations et avantages pour le compte de la MINUAD
- Émission, pour le compte de la MINUAD, de 8 061 billets d'avion pour le personnel civil et le personnel en tenue

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.9 Prestation d'appui informatique efficace et utile aux missions clientes

5.9.1 Amélioration des services de facturation téléphonique grâce à la mise en place d'une tarification régionale et à la normalisation de la procédure (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 % des factures téléphoniques envoyées dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur, sans jamais dépasser 15 jours)

5.9.2 Amélioration de la qualité du réseau utilisé par les missions grâce à la centralisation de la gestion et du suivi au centre informatique (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité du réseau égal à 99 % par mois)

5.9.3 Respect du délai de réponse satisfaisant en cas d'incident et de demande de service (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il est répondu dans les 3 heures à 100 % des incidents et des demandes de service)

5.9.4 Respect par les services compétents des délais d'intervention en cas d'incidents [2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 % des incidents donnent lieu à intervention selon le rang de priorité qui leur est attribué (incidents graves : règlement en 3 heures; priorité élevée : règlement en 6 heures; priorité moyenne : règlement en 12 heures; priorité normale : règlement sous 48 heures)]

5.9.5 Respect par les services compétents des délais de prestation de services [2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : il sera répondu à 90 % des demandes de service selon le rang de priorité qui leur est attribué (demandes urgentes : réponse dans les 2 heures; priorité élevée : réponse dans les 4 heures; priorité moyenne : réponse dans les 24 heures; priorité normale : réponse dans les 48 heures)]

5.9.6 Amélioration du degré de satisfaction des clients en ce qui concerne les services informatiques et de communication régionaux (2012/13 : sans objet; 2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de satisfaction des clients : 90 %)

Produits

- Gestion efficace de 7 924 comptes téléphoniques pour le compte de la MINUAD

Facteurs externes

- Défaillance des systèmes (liaisons louées à des sociétés privées; infrastructure de la base d'appui d'Entebbe)
- Coupures de courant

Tableau 7

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service Mobile</i>				
Équipe du Centre de services régional									
Postes déployés 2013/14	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2014/15	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de traitement des indemnités pour frais d'études									
Postes déployés 2013/14	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre régional de formation et de conférences									
Postes déployés 2013/14	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements									
Postes déployés 2013/14	–	–	3	–	1	4	–	–	4
Postes proposés 2014/15	–	–	3	–	1	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances									
Postes déployés 2013/14	–	–	3	3	12	18	23	–	41
Postes proposés 2014/15	–	–	3	3	12	18	23	–	41
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des ressources humaines									
Postes déployés 2013/14	–	–	2	4	24	30	19	–	49
Postes proposés 2014/15	–	–	2	4	21	27	22	–	49
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	3	–	–
Section de l'informatique									
Postes déployés 2013/14	–	–	–	–	–	–	4	–	4

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service Mobile				
Postes proposés 2014/15	–	1	1	–	3	5	5	–	10
Variation nette	–	1	1	–	3	5	1	–	6
Bureau de la logistique									
Postes déployés 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes déployés 2013/14	–	1	9	7	40	57	49	–	106
Postes proposés 2014/15	–	2	10	7	40	59	53	–	112
Variation nette	–	1	1	–	–	2	4	–	6

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (transfert de 1 D-1, de 1 P-4 et de 3 postes d'agent du Service mobile et transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation en postes d'agent recruté sur le plan national de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

124. Il est proposé de transférer cinq postes d'agent recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-4 et 3 postes d'agent du Service mobile) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre de services régional d'Entebbe, l'objectif étant d'appuyer le fonctionnement du service informatique et des communications et de permettre ainsi au Centre de réaliser les progrès et les gains d'efficacité voulus en matière de fonctions informatiques, y compris la facturation des appels téléphoniques, la sécurité du réseau régional et les systèmes d'information géospatiale.

125. Il est également proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national (1) et d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2) à la Section des ressources humaines.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2012/13) (1)	Montant alloué ^a (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	12 961,3	10 301,9	12 136,7	1 834,8	17,8
Contingents	505 196,8	459 450,5	423 323,3	(36 127,2)	(7,9)
Police des Nations Unies	144 697,7	123 836,3	101 678,2	(22 158,1)	(17,9)
Unités de police constituées	75 135,1	72 219,4	69 985,0	(2 234,4)	(3,1)
Total partiel	737 990,9	665 808,1	607 123,2	(58 684,9)	(8,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	214 757,5	196 473,6	182 841,4	(13 632,2)	(6,9)
Personnel recruté sur le plan national	54 839,8	60 923,4	60 263,0	(660,4)	(1,1)
Volontaires des Nations Unies	20 956,4	21 974,6	15 480,6	(6 494,0)	(29,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 926,7	4 367,3	6 037,4	1 670,1	38,2
Personnel fourni par des gouvernements	322,2	306,5	312,7	6,2	2,0
Total partiel	294 802,6	284 045,4	264 935,1	(19 110,3)	(6,7)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	619,1	189,7	407,6	217,9	114,9
Voyages	7 102,7	5 028,5	6 379,0	1 350,5	26,9
Installations et infrastructures	101 203,2	96 773,2	107 347,7	10 574,5	10,9
Transports terrestres	18 924,4	14 987,8	15 590,8	603,0	4,0
Transports aériens	180 350,2	196 410,8	168 018,8	(28 392,0)	(14,5)
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	18 330,3	21 614,7	22 635,1	1 020,4	4,7
Informatique	19 655,5	13 697,4	16 554,6	2 857,2	20,9
Santé	2 355,7	1 805,1	1 753,8	(51,3)	(2,8)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	32 639,0	32 887,3	31 944,3	(943,0)	(2,9)
Projets à effet rapide	1 748,3	2 000,0	2 000,0	—	—
Total partiel	382 928,5	385 394,5	372 631,7	(12 762,8)	(3,3)
Total brut	1 415 722,0	1 335 248,0	1 244 690,0	(90 558,0)	(6,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 095,6	23 392,7	22 286,7	(1 106,0)	(4,7)
Total net	1 392 626,4	1 311 855,3	1 222 403,3	(89 452,0)	(6,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 415 722,0	1 335 248,0	1 244 690,0	(90 558,0)	(6,8)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

126. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2014/15 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	15 023,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	15 023,7

^a Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (12 099 858 dollars) et des services fournis en vertu de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (1 463 051 dollars) et les redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement (1 460 760 dollars).

C. Gains d'efficience

127. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/2015 prennent en compte les mesures d'efficience ci-après :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	26 141,5	Réduction des moyens aériens (suppression de 1 avion LJ-60, de 1 avion MD-83 et de 1 hélicoptère Mi-8 MTV) grâce à la restructuration de la flotte aérienne existante, compte tenu des moyens déployés au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et dans les missions voisines
Dépenses de fret et charges connexes	814,5	Réduction imputable à l'utilisation d'un nouveau système qui permet de charger et décharger les camions sans avoir à louer un chariot élévateur lourd, ce qui se traduirait, en 2014/2015, par une économie de 2 121 dollars par convoi, à raison de 32 convois par mois
Total	26 956,0	

D. Taux de vacance de postes

128. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	11,5	22	5
Contingents	18,4	2	9
Police des Nations Unies	30,2	5	8
Unités de police constituées	15,6	5	2,5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international ^a	15,5	16	18
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	20,5	30	35
Agents des services généraux recrutés sur le plan national ^a	13,0	13	10
Volontaires des Nations Unies	27,1	27	20
Postes de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	27,3	27	45
Personnel recruté sur le plan national	13,3	17	15
Personnel fourni par des gouvernements	8,3	15	10

^a Personnel de la MINUAD, à l'exception de 112 agents civils transférés au Centre de services régional d'Entebbe, pour lesquels un coefficient de délais de recrutement de 5 % est appliqué au personnel recruté sur le plan international ou sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

129. Fondées sur l'expérience de l'Opération, les prévisions relatives aux taux de vacance tiennent compte des problèmes rencontrés à ce jour dans la mobilisation et le déploiement au Darfour de militaires et d'agents de police et dans le recrutement de personnel civil qualifié. Il a été tenu compte des taux antérieurs de déploiement des effectifs, des taux actuels de vacance et des difficultés de recrutement dues aux retards dans la délivrance des visas. En ce qui concerne le taux de vacance de postes du personnel civil, on a dûment pris en considération les recommandations issues du bilan de l'exécution du mandat de la MINUAD effectué en application de la résolution 2113 (2013) du Conseil de sécurité susceptibles d'affecter les capacités de la mission. Le taux de vacance de postes prévu tient compte du fait qu'il est proposé de transformer 37 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

130. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2014/15, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 152 850 900 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	73 550,3
Unités de police constituées	15 185,5
Total partiel	88 735,8
Soutien logistique autonome	
Contingents	54 961,9
Unités de police constituées	9 153,2
Total partiel	64 115,1
Total	152 850,9

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} janvier 2008	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,0		

F. Formation

131. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	124,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 420,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 431,6
Total	3 975,9

132. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2014/15, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>
Formation interne	263	929	1 684	138	720	1 156	41	212	179
Formation externe ^a	317	328	204	106	101	87	23	22	17
Total	580	1 257	1 888	244	821	1 243	64	234	196

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

133. Le programme de formation prévu pour l'exercice 2014/15 est axé sur le perfectionnement continu des compétences du personnel de l'Opération en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel, ainsi que sur le renforcement des capacités fondamentales et techniques. Il s'adresse à 3 327 participants, dont 1 888 agents recrutés sur le plan international, 1 243 agents recrutés sur le plan national et 196 militaires et fonctionnaires de police. Les activités de formation porteront sur les domaines suivants : la sécurité aérienne et les opérations aériennes, l'informatique et les communications, l'administration, la primauté du droit, les processus de paix, la protection des civils, les droits de l'homme, les questions humanitaires, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, la sécurité, les services médicaux, les achats, la gestion du matériel, les transports, le génie, la gestion financière et l'élaboration des budgets. La formation des diverses catégories de personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et de mieux appuyer les différents volets de la mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

134. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	2 000,0
Total	2 000,0

135. Le montant de 2 000 000 de dollars prévu à la rubrique Services divers permettra de mettre en œuvre un programme de création de revenus à fort coefficient de main-d'œuvre, à l'intention de jeunes à risque, le but étant de lutter contre le banditisme et la criminalité au niveau local, y compris dans les camps de

personnes déplacées. Conformément aux pratiques de désarmement, démobilisation et réintégration de deuxième génération, environ 7 000 anciens combattants et jeunes devraient participer aux projets locaux à fort coefficient de main-d'œuvre au cours de l'exercice 2014/15. Ces projets visent à améliorer la sécurité au sein des collectivités locales en offrant des contrats de travail de courte durée et des possibilités de formation, ainsi qu'en menant des activités d'information du public dans le but d'aider à apaiser les tensions au sein de la population locale.

136. Le rôle de l'Opération en matière d'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants correspond aux produits ci-après qui relèvent de la réalisation escomptée 2.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 12 réunions avec la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autorités compétentes, le but étant de leur donner des orientations et des conseils opérationnels aux fins de la mise en œuvre d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'initiatives de désarmement des civils et des communautés ainsi que de mesures complémentaires pour le Darfour, notamment de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre en vue de favoriser la lutte contre la violence;
- Coordination d'activités de réinsertion, dont des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention de 7 000 anciens combattants et civils et consistant à offrir des contrats de travail de courte durée, dans le but d'améliorer la sécurité de la population;
- Organisation de manifestations à but d'information et diffusion de discours de paix entre les communautés, à l'intention de 7 000 ex-combattants et civils, en liaison avec les projets à forte intensité de main-d'œuvre.

H. Détection de mines et déminage

137. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Détection de mines et déminage	9 119,9
Total	9 119,9

138. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage permettront de financer des emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international ou national (3 158 276 dollars), des contrats pour l'inspection des routes et la neutralisation des explosifs et munitions (3 897 848 dollars), des activités de sensibilisation au danger, de collecte de données et de coordination, ainsi que le renforcement des capacités en collaboration avec le Centre national de lutte antimines (798 000 dollars), des frais de voyage (209 482 dollars), et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de matériel et

de carburant, primes d'assurance, entretien des véhicules et des moyens de communication, frais d'administration, achat de fournitures, etc.) (380 760 dollars). Elles comprennent également un montant de 675 549 dollars destiné à couvrir le coût d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services.

139. Le rôle de l'Opération en matière de détection des mines et de déminage correspond aux produits ci-après, qui relèvent des réalisations escomptées 2.1 et 4.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Services visant à neutraliser des engins explosifs et activités de relevé et de déminage, l'accent étant mis sur 30 objectifs, qui représentent 80 % des zones dangereuses répertoriées au Darfour;
- Formation de 100 policiers soudanais aux opérations d'enlèvement d'engins non explosés et organisation de quatre ateliers à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines;
- Organisation, dans les cinq États du Darfour, d'opérations de sensibilisation aux risques que posent les restes explosifs de guerre à l'intention de 1 million d'habitants, en faisant appel à différents organes d'information;
- Montage, au Darfour, de cinq projets d'activités génératrices de revenus destinés aux victimes d'accidents liés à des engins non explosés, avec l'appui d'organisations non gouvernementales internationales et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

I. Projets à effet rapide

140. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2012/13 (effectif)	1 748,2	99
2013/14 (budgétisé)	2 000,0	80
2014/15 (prévu)	2 000,0	80

141. Depuis qu'elle a mis en place les projets à effet rapide, la MINUAD a gagné la confiance de ses partenaires et bénéficiaires locaux, si bien que la demande s'en est trouvée accrue. Fort appréciés, ces projets continuent d'enrichir le dialogue ouvert avec la population et les acteurs clefs du processus de paix. Grâce à l'amélioration de la sécurité et au maintien de la disponibilité permanente des ressources, la MINUAD devrait pouvoir les utiliser comme vecteurs de dialogue, de réconciliation et de coexistence pacifique au sein de la population locale. La MINUAD doit continuer à démontrer concrètement aux habitants du Darfour qu'elle soutient le relèvement rapide de leur région en améliorant l'accès aux zones rurales et isolées, en renforçant les institutions garantes de l'état de droit et la gouvernance locale, en favorisant la réconciliation des différentes composantes de la société civile et en créant des possibilités d'emploi temporaire dans les communautés vulnérables. Les

projets à effet rapide resteront pour l'Opération un moyen d'entretenir et de consolider les liens qu'elle a tissés avec la population locale. Ils l'aideront à susciter un climat propice à l'établissement de liens de confiance avec les personnes déplacées et la population dans son ensemble. Ils lui permettront également de renforcer les partenariats noués avec la société civile et les organisations non gouvernementales et d'apporter des bienfaits concrets à une population en quête de résultats immédiats.

142. Sont prévus, pour l'exercice 2014/15, les projets à effet rapide suivants : 25 projets visant à autonomiser les groupes sous-représentés de la population, dans le cadre desquels il sera fait appel aux centres de promotion de la femme, aux foyers de jeunes et aux centres sociaux, 14 projets de santé (construction de centres de consultation et de dépistage volontaires, équipement d'installations médicales), 23 projets d'éducation (aménagement, équipement ou modernisation des écoles existantes), 3 projets concernant le relèvement rapide et les moyens de subsistance (installation de pompes à eau), 10 projets d'alimentation en eau et d'assainissement (installation de réservoirs et création de points d'approvisionnement) et 5 projets de protection de l'environnement (installation de panneaux solaires pour diverses institutions).

J. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	8 428,7	8 304,9	123,8	1,5
Personnel recruté sur le plan national	688,5	1 067,2	(378,7)	(55,0)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Total partiel	9 117,2	9 372,1	(254,9)	(2,8)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	130,6	93,9	36,7	28,1
Voyages	73,8	49,6	24,2	32,8
Installations et infrastructures	2 610,9	3 134,9	(524,0)	(20,1)
Transports terrestres	59,3	61,8	(2,5)	(4,2)
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	443,0	417,9	25,1	5,7
Informatique	470,5	653,9	(183,4)	(39,0)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Santé	30,2	18,9	11,3	37,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	44,0	63,7	(19,7)	(44,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	3 862,3	4 494,6	(632,3)	(16,4)
Total brut	12 979,5	13 866,7	(887,2)	(6,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	906,5	960,6	(54,1)	(6,0)
Total net	12 073,0	12 906,1	(833,1)	(6,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	12 979,5	13 866,7	(887,2)	(6,8)

III. Analyse des écarts¹

143. Définis à l'annexe I.B du présent rapport, les termes employés ci-après dans l'analyse des variations découlent des rapports précédents.

	Écart	
Observateurs militaires	1 834,8	17,8 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

144. L'écart s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 5 % seulement contre 22 % en 2013/14, car le déploiement d'observateurs militaires sera plus important, les délais de délivrance de visas par les autorités s'étant raccourcis.

	Écart	
Contingents	(36 127,2)	(7,9 %)

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

145. L'écart s'explique principalement par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 9 % contre 2 % en 2013/14 en raison de la réduction prévue du déploiement de contingents, et par la baisse des dépenses liées aux vivres, un coût unitaire moyen de 6,84 dollars étant appliqué au lieu de celui de 10,59 dollars retenu

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des Etats-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

en 2013/14. Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse des dépenses liées à la relève des contingents en raison de l'utilisation d'avions de ligne agréés.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(22 158,1)	(17,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

146. L'écart s'explique principalement par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 8 %, au lieu de 5 % en 2013/14, le déploiement de membres de la Police des Nations Unies devant être moins important.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(2 234,4)	(3,1 %)

• **Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

147. L'écart s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux vivres, un coût unitaire moyen de 6,84 dollars étant appliqué au lieu de celui de 10,59 dollars retenu en 2013/14. Cette baisse est en partie compensée par la hausse des dépenses liées au remboursement des pays fournissant des effectifs de police en raison de l'augmentation prévue du déploiement d'unités de police constituées, et de celle des dépenses liées à la relève des unités de police constituées du fait de l'utilisation d'avions de ligne agréés.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(13 632,2)	(6,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

148. L'écart s'explique par la réduction nette de 125 postes découlant de la suppression de 62 postes, de la transformation de 45 postes en postes soumis à recrutement sur le plan national (42 pour la MINUAD et 3 pour le Centre de services régional d'Entebbe) et de la transformation de 18 postes en emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(660,4)	(1,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

149. L'écart s'explique par la diminution nette de 41 postes découlant de la suppression de 78 postes, de l'ajout de 117 postes soumis à recrutement sur le plan national par suite de la transformation de 45 postes soumis à recrutement sur le plan international (42 pour la MINUAD et 3 pour le Centre de services régional d'Entebbe) et de 72 postes de Volontaire des Nations Unies, et de la transformation de 80 postes en emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire

(autre que pour les réunions), la baisse des dépenses étant compensée par une hausse de 15 % de la prime de danger.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(6 494,0)	(29,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

150. L'écart s'explique par la diminution de 180 postes de Volontaire des Nations Unies découlant de la suppression de 108 postes et de la transformation de 72 postes soumis à recrutement sur le plan international en postes soumis à recrutement sur le plan national, comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 670,1	38,2 %

• **Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

151. L'écart s'explique principalement par la transformation proposée de 98 postes (3 P-3, 15 SM et 80 GN) en emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sein du Groupe de la gestion des installations dans le cadre de la première phase d'externalisation des fonctions de gestion des installations, compensée par la suppression des 3 emplois de temporaires soumis à recrutement international (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) de la Section des finances créée en 2013/14 pour une durée d'un an, le but étant d'appuyer l'adoption des normes IPSAS et la mise en œuvre d'Umoja.

	<i>Écart</i>	
Consultants	217,9	114,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la formation des consultants, à titre d'appui à l'initiative de renforcement des capacités professionnelles du personnel recruté sur le plan national, comme suite aux recommandations résultant de l'étude du personnel civil, le but étant d'accroître davantage sa représentation dans les fonctions techniques et de gestion de la MINUAD, en proposant des programmes d'apprentissage et de perfectionnement sur une période de trois ans.

	<i>Écart</i>	
Voyages	1 350,5	26,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

153. L'écart s'explique principalement par ceci que les dépenses de voyages augmenteront, le personnel recruté sur le plan national devant se rendre au Centre

de services régional d'Entebbe pour participer aux programmes d'apprentissage et de perfectionnement dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Il s'explique également par l'augmentation des dépenses liées aux voyages autres que pour la formation, afin d'assister aux consultations avec les mouvements non signataires suscitées par l'évolution du dialogue et des consultations internes au Darfour.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	10 574,5	10,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. L'écart tient principalement : a) à la hausse des dépenses liées aux carburants et lubrifiants, la consommation de carburant devant augmenter du fait de l'utilisation plus importante de groupes électrogènes à plus forte capacité dans trois entrepôts supplémentaires et dans les nouveaux bureaux et logements situés à Al Da'eïn, et les frais d'exploitation et d'entretien dans l'actuel contrat d'approvisionnement en carburant devant augmenter de 31 % par rapport à 2013/14; b) à la hausse des dépenses de construction liées au Centre de services régional; et c) à l'acquisition de matériel de réfrigération et de purification de l'eau, de citernes à eau, de fosses septiques et de matériel d'hébergement pour remplacer les équipements hors d'usage.

155. L'augmentation globale des dépenses a été partiellement compensée par la baisse des dépenses liées à la location de locaux, le personnel de la MINUAD devant s'installer dans des locaux fournis par la mission dans les camps géants, et les dépenses liées au matériel pour la défense des périmètres et aux fournitures de bureau devant diminuer, les stocks étant suffisamment importants.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	603,0	4,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

156. L'écart s'explique principalement par la hausse prévue de la consommation de carburant pour les véhicules de la MINUAD et les véhicules appartenant aux contingents, et par une augmentation de 31 % par rapport à 2013/14 des frais d'exploitation et d'entretien dans l'actuel contrat d'approvisionnement en carburant.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(28 392,0)	(14,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

157. L'écart s'explique principalement par la reconfiguration de la flotte aérienne de la MINUAD liée à la diminution de deux avions (un LJ-605 et un MD-83) et d'un hélicoptère Mi-8.

	<i>Écart</i>	
Communications	1 020,4	4,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

158. L'écart tient principalement à l'inscription au budget des coûts indirects liés à l'appui à la mise en œuvre d'Umoja et d'autres systèmes informatiques dans les missions. Des explications détaillées figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/68/731](#)).

	<i>Écart</i>	
Informatique	2 857,2	20,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

159. L'écart tient principalement à l'inscription au budget des coûts indirects liés à l'appui à la mise en œuvre d'Umoja et d'autres systèmes informatiques dans les missions. Des explications détaillées figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/68/731](#)).

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(943,0)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

160. L'écart s'explique principalement par la baisse des dépenses liées au fret en raison de la diminution des opérations de transit de la MINUAD, partiellement compensée par la hausse des dépenses liées à l'acquisition d'équipement de protection individuel pour le personnel de la mission.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

161. L'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur les points suivants concernant le financement de la mission :

a) Ouverture d'un crédit de 1 244 690 000 dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) Mise en recouvrement du montant de 207 448 333 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2014;

c) Mise en recouvrement du montant de 1 037 241 667 dollars pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 103 724 167 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 67/284)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que tous les membres du personnel respectent scrupuleusement les procédures de sécurité en vigueur (par. 9)</p>	<p>L'Opération continue de veiller à ce que toutes les mesures de sécurité soient en place pour protéger son personnel, ses installations et ses biens contre tous les types de criminalité. Pour assurer la sécurité du personnel et des biens, la MINUAD continue d'imposer au personnel de la mission un couvre-feu, qui interdit tout déplacement des véhicules de la mission entre 19 heures et 7 heures. Le personnel militaire et de police est chargé de faire respecter le couvre-feu. Les autres mesures en place sont le contrôle restrictif des accès 24 heures sur 24 par le personnel de sécurité de l'Opération dans toutes les enceintes et toutes les installations de la MINUAD et le contrôle du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle au domicile dans tous les logements loués par la MINUAD. En outre, la MINUAD continue de dispenser une formation avant déploiement et à l'arrivée à tous les membres du personnel des missions afin d'attirer leur attention sur les mesures de sécurité et de protection personnelle de base. Pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel de direction de l'Opération et des visiteurs de marque, des gardes de sécurité armés fournissent des services de protection 24 heures sur 24. À titre de mesure complémentaire, la MINUAD a transféré de nombreux membres du personnel civil recrutés sur le plan international et du personnel en tenue dans des logements installés dans les bases d'opérations et grands camps de l'Opération, qui sont dotés de services de sécurité 24 heures sur 24. En complément des mesures de sécurité mises en place par l'Opération, le Gouvernement hôte fournit un important effectif de police armée à proximité des principaux locaux de la MINUAD pour garder les biens et protéger le personnel de l'Opération. Des patrouilles communes ont lieu régulièrement avec les unités de police constituées afin d'empêcher les actes de banditisme et toute attaque éventuelle.</p>

Prie en outre le Secrétaire général de présenter dans les projets de budget suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles (par. 13)

La MINUAD prend acte de la demande de l'Assemblée générale et confirme qu'elle continuera de veiller à ce que les projets de budget soient suffisamment détaillés et étayés. À cette fin, la MINUAD a mis en place un dispositif selon lequel les prévisions budgétaires sont examinées de près et évaluées par le Comité de direction du budget, que préside le Représentant spécial adjoint, et par le sous-comité de direction du budget, que préside le Directeur de l'appui à la mission. Ce dispositif vient s'ajouter au processus d'examen, par la Section du budget et les unités à comptabilité autonome, des prévisions de dépenses et des hypothèses budgétaires établies par ces dernières, et est complété par les contrôles des projets de budget de l'Opération effectués au Siège de l'ONU. L'ensemble de ces dispositifs permettra de garantir que tous les projets de budget soient rigoureusement examinés et évalués, de telle sorte qu'ils contiennent toutes les informations nécessaires et soient conformes aux besoins de financement de l'Opération, et que toutes les propositions budgétaires soient dûment justifiées, notamment en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les projets de l'Organisation relatifs aux achats soient pleinement conformes aux dispositions pertinentes (par. 15)

La MINUAD continuera de veiller à ce que toutes les procédures d'achat soient menées en pleine conformité avec les dispositions du Manuel des achats de l'ONU.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/67/780/Add.7)

Le Comité rappelle qu'au paragraphe 29 de sa résolution 64/243, relative au projet de budget-programme, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que, si possible, les indicateurs de succès retenus pour mesurer les résultats de l'exécution des programmes se rapportent bien aux programmes de l'Organisation et non à ceux de tel ou tel État Membre. Le Comité continue de penser que les réalisations escomptées devraient refléter les résultats que la Mission elle-même peut raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourra lui demander des comptes (voir A/66/718, par. 10) (par.5).

La MINUAD veillera à ce que les indicateurs de succès et les réalisations escomptées continuent d'être fondés sur des hypothèses réalistes.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais (par. 8).

Le Comité consultatif prend note de la restructuration proposée de la Division de l'appui à la mission et compte que le nouveau mode d'organisation améliorera l'efficacité et l'efficacités de la prestation des services. Le Comité recommande de prier le Secrétaire général de faire le point sur les résultats de cette initiative dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 23).

Tout en reconnaissant les problèmes auxquels fait face l'Opération, le Comité consultatif rappelle sa position selon laquelle il conviendrait de déterminer s'il y a lieu de maintenir des postes qui sont demeurés vacants depuis deux ans ou plus (voir [A/66/718/Add.16](#)) (par. 48).

Le Comité consultatif se félicite de la mise en place du groupe de la gestion des projets pour superviser tous les projets de construction et de génie, mais il constate cependant que le respect des délais d'exécution des projets demeure un sujet de préoccupation. Le Comité recommande en conséquence de renforcer le rôle et les fonctions de contrôle du groupe afin de concrétiser tous les avantages qu'on en attend (par. 53).

Compte tenu de la réduction prévue du personnel en tenue comme du personnel civil, le Comité consultatif compte que l'Opération prendra des dispositions pour ramener sa dotation en matériel informatique au niveau des coefficients standard et que toute dotation supérieure à ces coefficients sera justifiée dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice considéré (par. 63).

Le Comité consultatif insiste sur le rôle important que les projets à effet rapide jouent dans le renforcement des relations entre les missions et les populations locales et craint en conséquence que les retards qui ne cessent d'être apportés à leur exécution n'entravent la réalisation des objectifs de l'Opération dans ce domaine. Le Comité engage instamment la MINUAD à redoubler d'efforts pour mettre en place les nouveaux dispositifs et modes de gestion afin de hâter l'exécution

La MINUAD prend acte de la recommandation et veillera à ce que toutes les demandes d'indemnisation en instance soient traitées dans les meilleurs délais.

La MINUAD fera le point sur les résultats de la restructuration de la Division de l'appui à la mission dans son rapport sur l'exécution du budget de 2013/14, conformément à la demande du Comité.

La MINUAD prend acte de la recommandation et précise qu'elle a mis en place un système ayant pour objet de fournir une analyse chronologique de tous les postes vacants, de façon à déterminer leur statut.

La MINUAD a créé un sous-comité qui comprend des agents de la Section des achats, de la Section de la gestion des marchés et de la Section du génie pour superviser les grands projets de construction. Elle a élaboré des instructions permanentes qui habilite le groupe de la gestion des projets à examiner et approuver le cahier des charges des projets de construction et de génie.

La MINUAD prend note de la recommandation et indique qu'elle a pris des mesures pour remédier à la situation, notamment en retirant du service le matériel informatique excédentaire et en comptabilisant en pertes les articles obsolètes. Dans le budget 2014/15, il a été tenu compte de la réduction des effectifs civils et du personnel en tenue et de la réduction correspondante du matériel informatique, de telle sorte que la dotation en matériel informatique de la MINUAD soit ramenée au niveau des coefficients standard. Il sera rendu compte de tout dépassement de ces coefficients au cours de l'exercice 2013/14 dans le rapport sur l'exécution du budget de cet exercice.

Une nouvelle modalité de gestion des projets à effet rapide a été mise en place en 2012 et est opérationnelle depuis lors. Dans le cadre de ce dispositif, les chefs de bureau des différents secteurs sont responsables de la gestion générale des projets à effet rapide. En outre, une équipe de suivi de la mise en œuvre par secteur est responsable du suivi de l'exécution des projets à effet rapide en cours et de ceux qui viennent d'être mis en œuvre. Il existe déjà un dispositif de suivi efficace des

des projets au profit des populations auxquels ils sont destinés par. 66).

Le Comité consultatif est préoccupé par le faible taux d'exécution des projets et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver un moyen viable d'accélérer le rythme de leur mise en œuvre (par. 67).

Le Comité consultatif est conscient de la situation particulière de la MINUAD mais réaffirme cependant que la pratique consistant à souscrire des engagements durant le dernier mois de l'exercice budgétaire peut être le signe d'une gestion budgétaire défaillante (voir [A/67/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 15) (par. 69).

Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis en vue de mettre en œuvre les normes IPSAS, pour ce qui est en particulier de la gestion des installations et équipements, et compte que l'Opération poursuivra son action jusqu'à ce que sa comptabilité soit pleinement conforme aux normes (par. 73).

Le Comité consultatif prend note des économies auxquelles donneront lieu les remises accordées en cas de paiement rapide et prie la MINUAD d'en rendre compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice considéré. Qui plus est, vu l'ampleur des activités d'achat menées par l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le Comité compte que toutes les missions profiteront de ces remises lorsqu'elles existent et, si ce n'est pas le cas, useront de leur influence pour en bénéficier (par. 78).

projets en cours qui sont exécutés conformément aux directives et prescriptions du Département des opérations de maintien de la paix.

Chaque année, la MINUAD organise 15 ateliers (trois dans chacun des cinq secteurs) sur les projets à effet rapide. Les ateliers, qui s'adressent aux partenaires d'exécution, aux sections organiques et au personnel militaire et de police, ont pour objectif de renforcer les compétences dans les domaines de la gestion de projets, du suivi de leur exécution, de l'établissement de rapports et de la tenue des comptes. Ces ateliers ont amélioré l'efficacité de l'exécution des projets et ont ainsi accru l'impact attendu sur les populations bénéficiaires. En outre, la MINUAD effectue chaque année un audit préalable de tous les projets à effet rapide approuvés dans les cinq secteurs, afin de s'assurer que les procédures mises en place dans le cadre du nouveau dispositif de gestion et d'exécution sont bien respectées et sont appliquées de façon efficace de façon à assurer le succès des projets approuvés.

La MINUAD prend acte de la recommandation et indique qu'elle a institué un dispositif par lequel les unités à comptabilité autonome sont priées d'établir un plan d'achat et de procéder à leurs achats conformément à ce plan. En outre, l'Opération a fixé à fin février la date limite de soumission des demandes d'achat.

La MINUAD prend acte de la recommandation et ne ménagera aucun effort en vue d'assurer que les normes IPSAS continuent d'être mises en œuvre de manière efficace et appropriée.

La MINUAD prend acte de la recommandation. Elle continuera de veiller au règlement rapide et judicieux des factures afin de bénéficier de remises pour paiement rapide. L'Opération informera également les autres missions afin de les sensibiliser à l'intérêt que présente cette pratique.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif salue l'initiative prise par la MINUAD pour réduire l'effet de ses opérations sur l'environnement. Il l'engage instamment, vu l'ampleur et la portée de ses activités, à envisager de nouvelles mesures, comme le recyclage des matériaux et autres pratiques plus efficaces de gestion des déchets (par. 79).

La MINUAD prend acte de la recommandation et informe le Comité qu'elle a pris de nouvelles mesures, notamment en matière de recyclage des eaux usées, de transformation des déchets alimentaires en compost et d'aménagement de sites de décharge contrôlée, en vue de réduire l'impact sur l'environnement de ses opérations au Darfour. Afin de remédier aux effets dommageables d'eaux usées, la mission a acheté 159 stations d'épuration modernes qui traitent et recyclent les eaux usées, lesquelles sont ensuite utilisées dans les chasses d'eau, pour le lavage des véhicules et la lutte contre l'incendie, ainsi que sur les chantiers de construction et pour la plantation d'arbres. Cela a permis de réduire la quantité d'eaux usées déversées sur le sol et, par conséquent, les dommages causés à l'environnement. En outre, la mission a lancé une initiative d'élimination des déchets solides afin de lutter contre la pollution et la dégradation de l'environnement, qui comprend la transformation des déchets alimentaires en engrais organiques et l'utilisation des boîtes de jus et des sacs et bouteilles en plastique dans les pépinières dans le cadre d'un projet de production de 500 arbres de semis par semaine. Le papier déchiqueté est transformé en briquettes, qui sont utilisées comme carburant à la place du bois de chauffe, et qui contribuent ainsi à réduire le nombre d'arbres abattus, à préserver l'environnement et à combattre la désertification. Un total de 284 réchauds à faible consommation d'énergie, qui utilisent les briquettes produites à partir de papier déchiqueté, ont été construits et sont utilisés dans les camps de personnes déplacées d'Abu Shouk et de Dar Al Salam à Al-Fasher. La MINUAD a également aménagé des sites de décharge contrôlée pour l'élimination des déchets solides produits par le quartier général de la mission et les bases d'opérations, tandis que les déchets médicaux tels que l'huile sont collectés et éliminés par un prestataire de services. Les autres matériaux, comme les vieux métaux, les déchets électroniques et les batteries de voiture au plomb et à l'acide sont incinérés.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

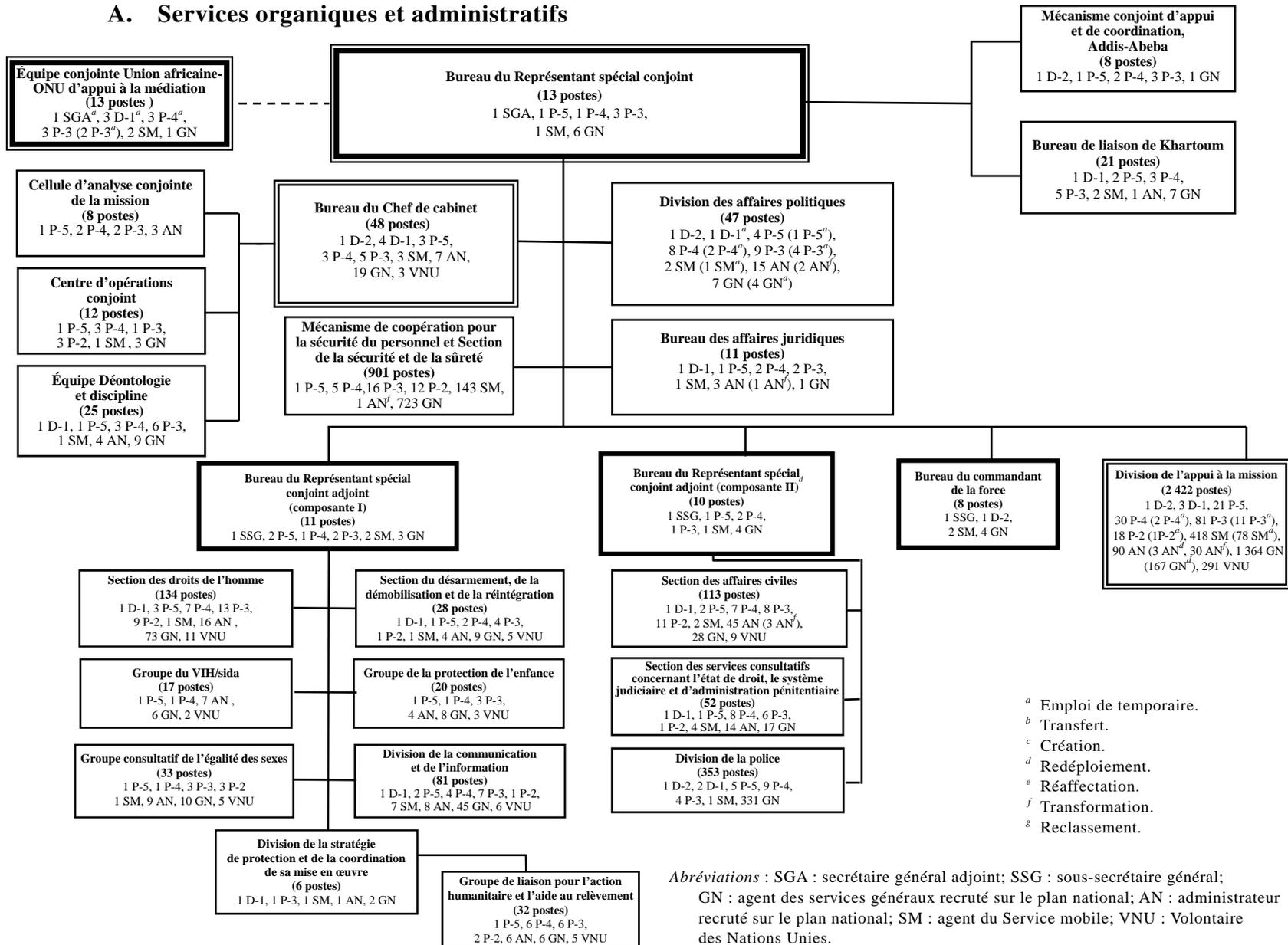
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

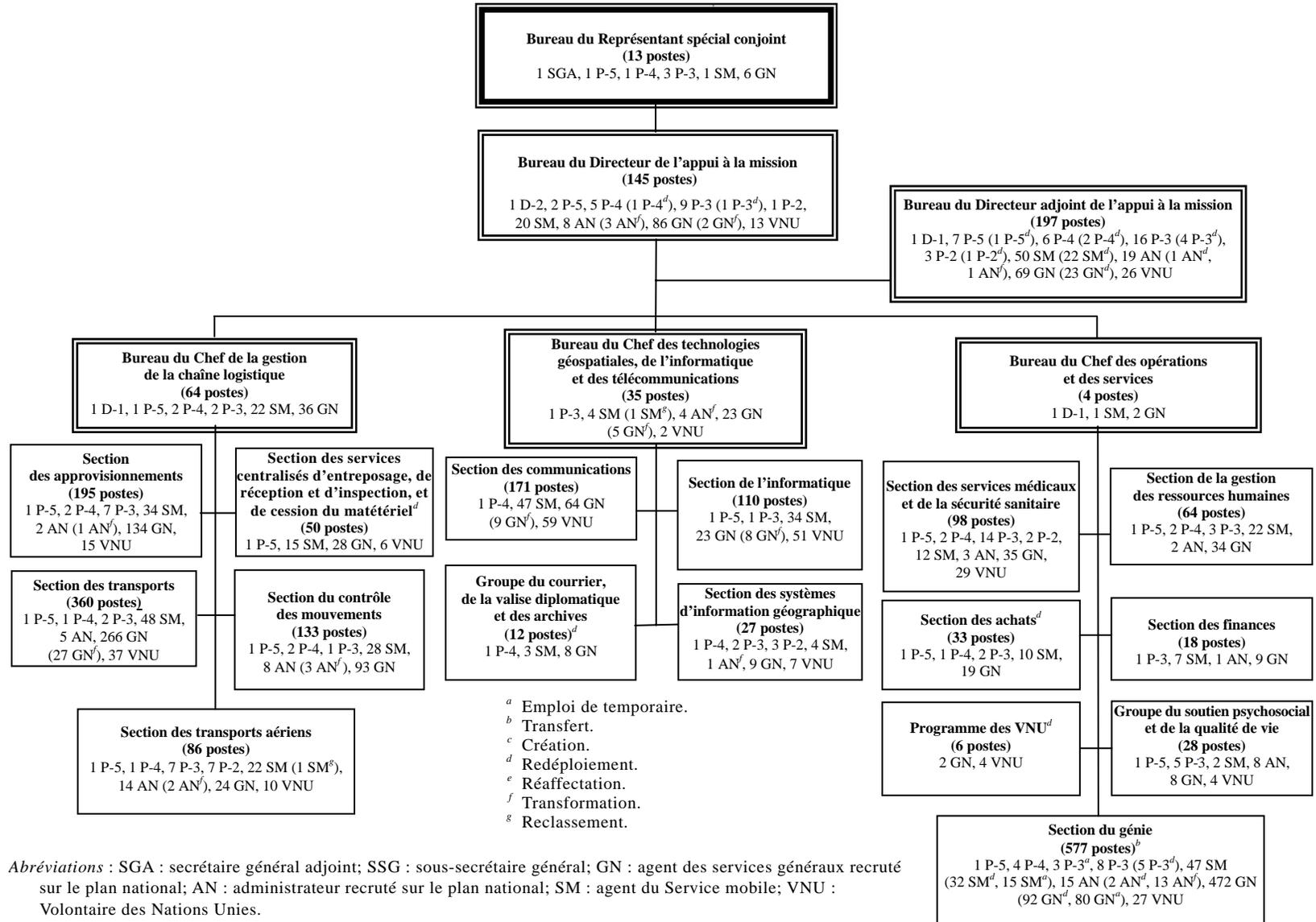
Organigrammes

A. Services organiques et administratifs

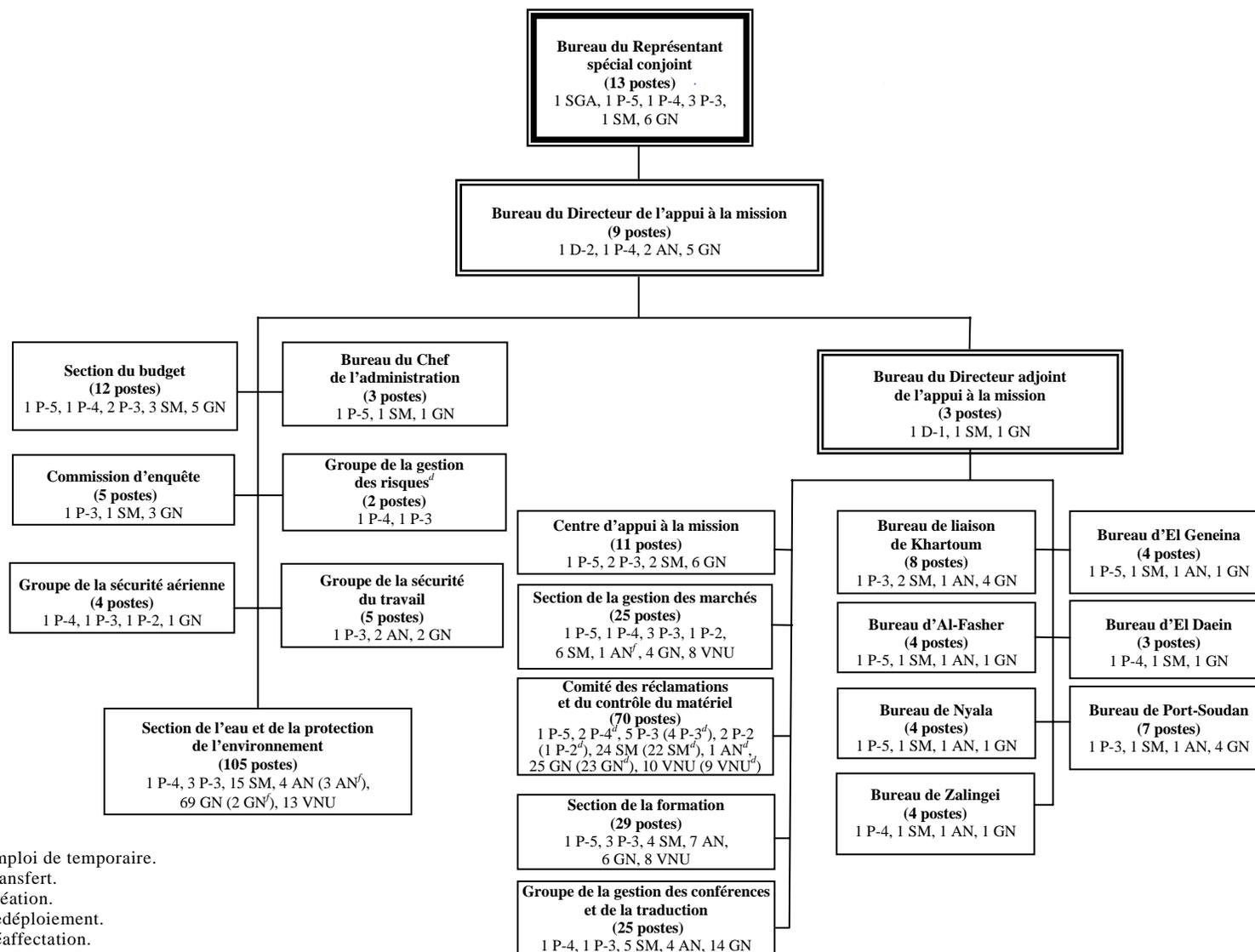


B. Appui à la mission

1. Division de l'appui à la mission



2. Bureau du Directeur de l'appui à la mission



^a Emploi de temporaire.

^b Transfert.

^c Création.

^d Redéploiement.

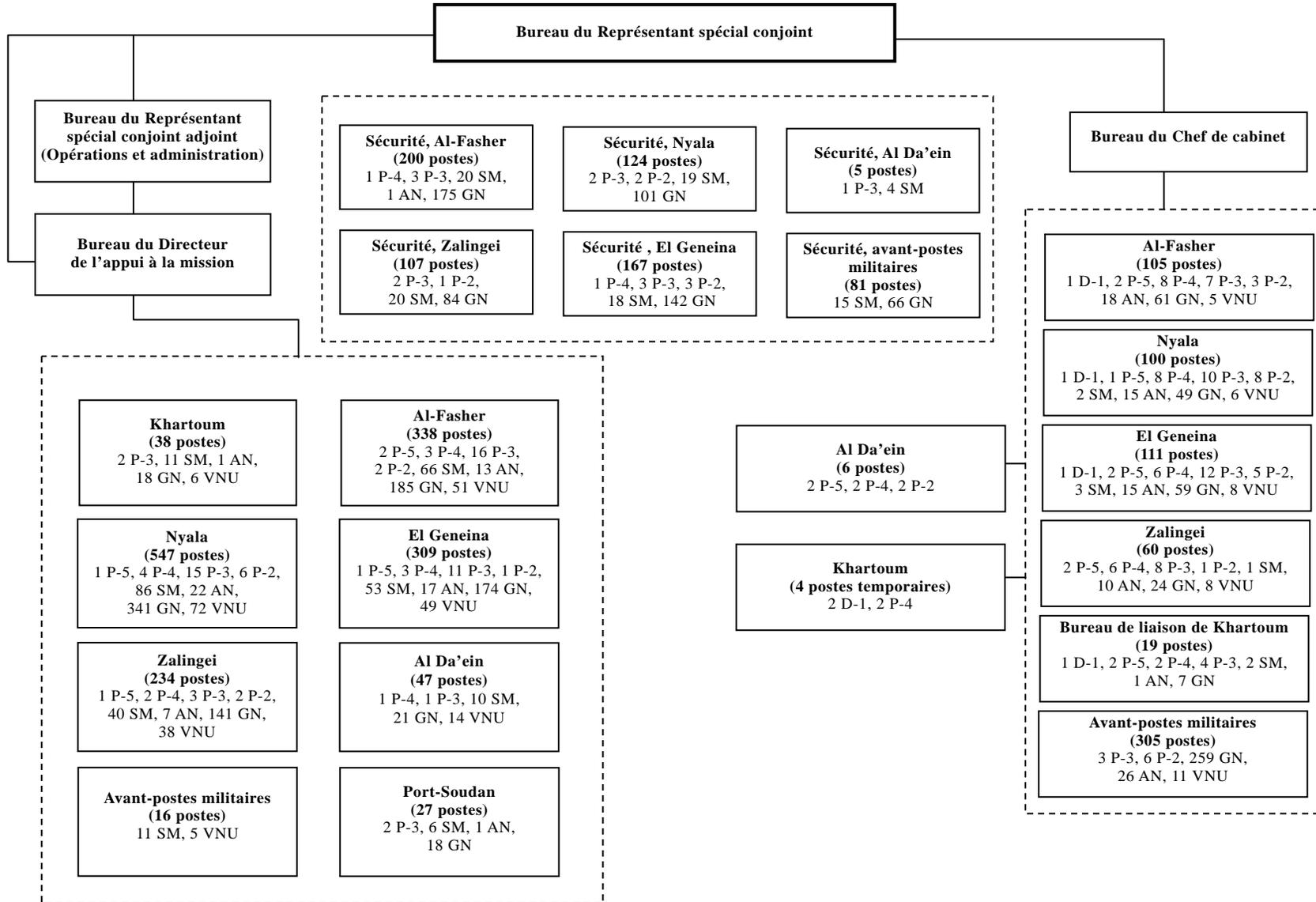
^e Réaffectation.

^f Transformation.

^g Reclassement.

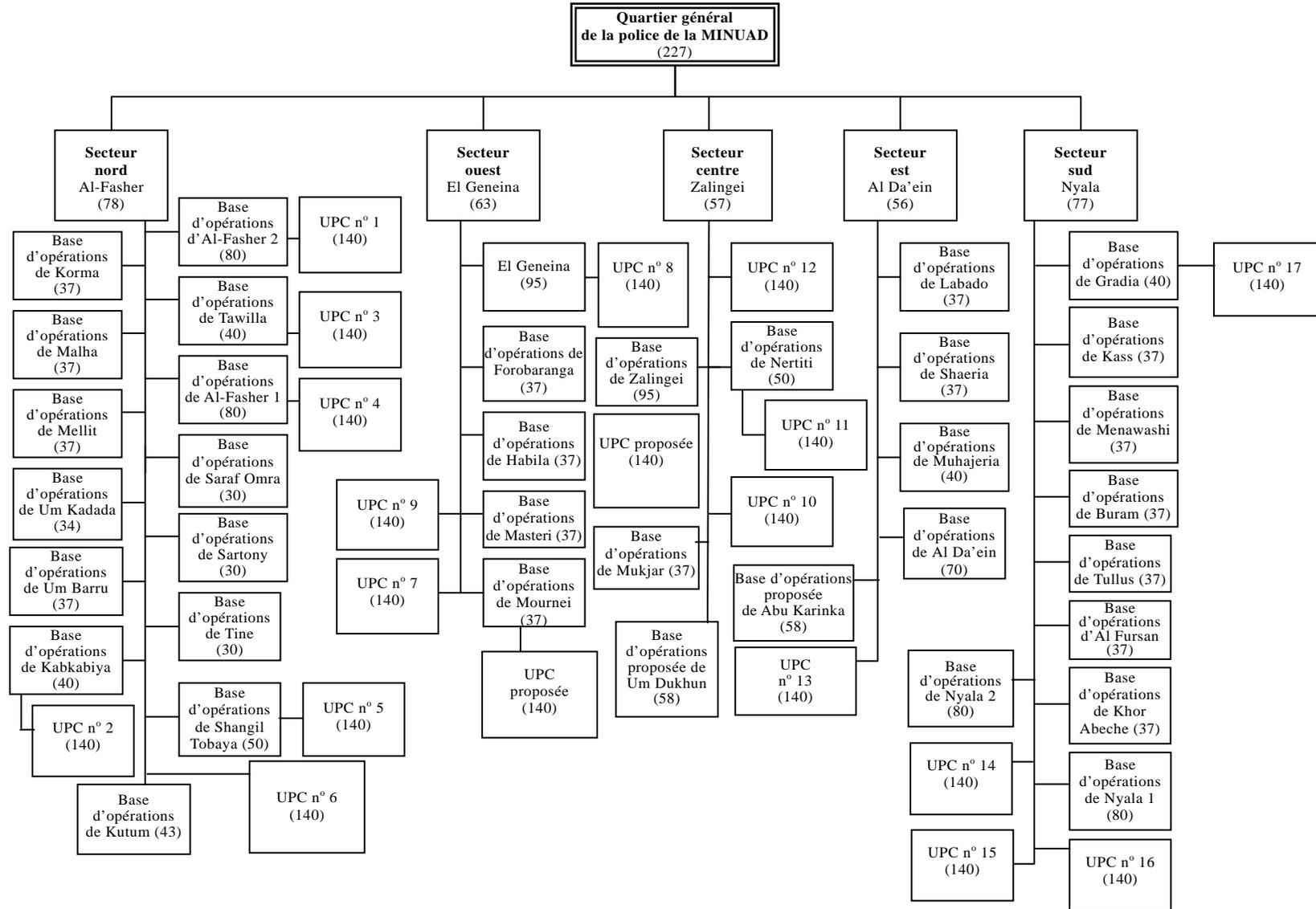
Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

C. Bureau régionaux et antennes



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

D. Structure de la police



Abréviation : UPC : unité de police constituée.

E. Structure militaire

